



Analysen eidgenössischer Urnengänge  
Analyses des votations fédérales  
Analisi delle votazioni federali

# ANALYSE DES VOTATIONS FÉDÉRALES DU 11 MARS 2012

## RÉSULTAT DES VOTATIONS

INITIATIVE POPULAIRE « POUR EN FINIR AVEC LES CONSTRUCTIONS ENVAHISSANTES DE RÉSIDENCES SECONDAIRES »	50.6 % OUI
INITIATIVE POPULAIRE « POUR UN TRAITEMENT FISCAL PRIVILÉGIÉ DE L'ÉPARGNE LOGEMENT DESTINÉE À L'ACQUISITION D'UNE HABITATION À USAGE PERSONNEL OU AU FINANCEMENT DE TRAVAUX VISANT À ÉCONOMISER L'ÉNERGIE OU À PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT (INITIATIVE SUR L'ÉPARGNE LOGEMENT) »	55.8 % NON
INITIATIVE POPULAIRE « 6 SEMAINES DE VACANCES POUR TOUS »	66.5 % NON
ARRÊTÉ FÉDÉRAL CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION DES JEUX D'ARGENT EN FAVEUR DE L'UTILITÉ PUBLIQUE (CONTRE-PROJET À L'INITIATIVE « POUR DES JEUX D'ARGENT AU SERVICE DU BIEN COMMUN »)	87.0 % OUI
LOI FÉDÉRALE SUR LA RÉGLEMENTATION DU PRIX DU LIVRE (LPL)	56.1 % NON
PARTICIPATION	45.1 %



NICOLE GREUTER, THOMAS MILIC ET THOMAS WIDMER

# TABLE DES MATIÈRES

<b>PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 11 MARS 2012</b>	<b>??</b>
<b>IMPORTANCE ACCORDÉE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION</b>	<b>??</b>
Importance accordée aux objets	?
Participation	?
Formation de l'opinion – Difficulté à se décider et moment du choix	?
<b>L'INITIATIVE POPULAIRE « POUR EN FINIR AVEC LES CONSTRUCTIONS ENVAHISSANTES DE RÉSIDENCES SECONDAIRES ! »</b>	<b>??</b>
Situation initiale	?
Profil du vote	?
Perception	?
Motifs du choix	?
Arguments pour et contre avancés durant la campagne	?
<b>INITIATIVE POPULAIRE « POUR UN TRAITEMENT FISCAL PRIVILÉGIÉ DE L'ÉPARGNE-LOGEMENT À L'ACQUISITION D'UNE HABITATION À USAGE PERSONNEL OU AU FINANCEMENT DE TRAVAUX VISANT À ÉCONOMISER L'ÉNERGIE OU À PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT (INITIATIVE SUR L'ÉPARGNE LOGEMENT) »</b>	<b>??</b>
Situation initiale	?
Profil du vote	?
Perception	?
Motifs du choix	?
Arguments pour et contre	?
<b>INITIATIVE POPULAIRE « 6 SEMAINES DE VACANCES POUR TOUS »</b>	<b>??</b>
Situation initiale	?
Profil du vote	?
Perception	?
Motifs du choix	?
Arguments pour et contre avancés durant la campagne	?
<b>ARRÊTÉ FÉDÉRAL CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION DES JEUX D'ARGENT EN FAVEUR DE L'UTILITÉ PUBLIQUE (CONTRE-PROJET À L'INITIATIVE « POUR DES JEUX D'ARGENT AU SERVICE DU BIEN COMMUN »)</b>	<b>??</b>
Situation initiale	?
Profil du vote	?
Perception	?
Motifs du choix	?
<b>LOI FÉDÉRALE SUR LA RÉGLEMENTATION DU PRIX DU LIVRE (LPL)</b>	<b>??</b>
Situation initiale	?
Profil de vote	?
Perception	?
Motifs du choix	?
Arguments pour et contre avancés pendant la campagne	?
<b>DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES</b>	<b>??</b>

## Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.bern est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département des sciences politiques de l'Université de Zurich.

## Département des sciences politiques de l'Université de Genève

Responsable : PD Dr. Thomas Widmer  
Analyses/commentaires : Dr. Thomas Milic, lic.phil. Nicole Greuter

## gfs.bern

Responsable du projet : Claude Longchamp  
Direction du projet : Martina Imfeld  
Secrétariat : Sarah Deller  
Enquêtes téléphoniques,  
responsable du terrain : Silvio Sansoni  
Support CATI : Melanie Stalder  
Évaluation informatique : Stephan Tschope

## Traduction

Dr. Emilio Violi, Sonja Gurtner

## Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.– (étranger: Fr. 85.–) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.– (étranger: Fr. 35.–). La série complète des analyses (de 1977 à 2012) peut être obtenue au prix de Fr. 700.–. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.bern, case postale 6323, 3001 Berne.

## Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro : PD. Dr. Thomas Widmer/Dr. Thomas Milic (2012) : analyse de la votation fédérale du 11 mars 2012, gfs.bern et Université de Zurich. D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.bern en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

# PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 11 MARS 2012

Le 11 mars 2012, trois initiatives et deux objets émanant des autorités ont été soumis au peuple suisse. Les votant-es ont approuvé l'initiative sur les résidences secondaires et la réglementation des jeux d'argent, mais ont rejeté les trois autres objets.

## L'initiative sur les résidences secondaires

Une nouvelle fois en l'espace de quelques années seulement, une initiative populaire a été couronnée de succès. Une majorité très faible de 50.6 pour cent des votant-es a approuvé l'initiative sur les résidences secondaires. L'analyse montre que les exigences de cette initiative ont bénéficié d'un soutien large et qu'elles n'ont pas uniquement été acceptées par certains groupes caractéristiques. Ainsi les taux d'acceptation n'ont jamais été en-dessous de quarante pour cent dans l'ensemble du spectre idéologique. L'initiative a obtenu le plus fort soutien dans le camp de gauche, mais même au sein de l'extrême droite, la part de oui atteignait toujours encore le taux remarquable de quarante pour cent.

L'analyse de la fidélité à la ligne du parti révèle un modèle similaire. Une nette majorité des sympathisant-es du PS ont déposé un oui dans l'urne (75%). Bien que les partisans des deux partis bourgeois PDC et PRD aient majoritairement rejeté cet objet, une minorité considérable a néanmoins voté en faveur de l'initiative tant au PDC (28%) qu'au PRD (33%). En outre, les chances de succès de l'initiative ont augmenté parce qu'elle a séduit une part importante des partisans de l'UDC. Au sein de notre échantillon, 48 pour cent des sympathisant-es de l'UDC ont indiqué avoir voté en faveur de l'initiative.

L'appartenance à une région a joué un rôle déterminant dans la décision. Les votant-es issues des régions touristiques alpines, les plus touchées, ont rejeté cet objet plus nettement que les votant-es du Mitteland. Cependant, même dans les cantons alpins, l'initiative a rencontré un succès considérable. En outre, tant de ce côté que de l'autre côté de la « barrière des Alpes », on retrouve les mêmes modèles de conflit.

La conservation et la protection du paysage, resp. des régions alpines, a été de loin le motif d'acceptation le plus souvent cité. Environ six votant-es sur dix (59%) l'ont indiqué comme premier motif de leur choix. Même un nombre considérable de personnes ayant voté non ont reconnu la problématique soulevée par les auteurs de l'initiative. En effet, elles n'ont pas fondamentalement rejeté les revendications de l'initiative, mais ont estimé qu'elle allait trop loin, présentait un caractère trop centraliste ou que le chiffre de vingt pour cent était trop rigide.

Les arguments qui plaidaient en faveur de l'initiative ont rencontré une approbation quasi sensationnelle. Les trois arguments « pour » que nous avons examinés présentaient des taux d'acceptation de presque quatre vingt pour cent ou davantage. Même les personnes ayant rejeté l'objet approuvaient les trois arguments « pour » avec des majorités comprises

entre 62 et 73 pour cent. Au vu de ces chiffres, on peut s'étonner que l'approbation n'ait pas été plus nette. Le fait que malgré une large concordance avec ses exigences fondamentales, l'initiative n'ait été acceptée que de justesse, montre à quel point les arguments d'une initiative doivent être percutants pour pouvoir conserver l'avantage aux urnes.

## L'initiative sur l'épargne logement

Le comportement de vote concernant l'initiative sur l'épargne logement n'a révélé aucun modèle de conflit idéologique. C'est sans doute dû au fait que, durant la campagne de votation, l'élite politique a parfois émis des signaux contradictoires. Ainsi le parlement n'a pas réussi à se mettre d'accord sur une recommandation ; en outre, parmi les partis bourgeois, qui soutenaient cet objet, de nombreuses consignes de vote divergentes ont été données par les partis cantonaux.

En revanche, des calculs de profit personnel ont influencé la formation de l'opinion. Ainsi avant la votation, on a avancé l'argument selon lequel l'initiative profiterait surtout aux jeunes familles. Effectivement les personnes mariées ou vivant en couple ont accepté cet objet plus fréquemment (47, resp. 48%) que les célibataires (29%), les personnes divorcées (24%) ou veuves (29%). L'âge a également influencé la décision, toutefois uniquement à partir d'un certain niveau. Les classes d'âge comprises entre 18 et 69 ans présentaient des taux d'acceptation de quarante pour cent ou davantage, alors que les personnes de plus de septante ans refusaient nettement l'initiative sur l'épargne logement (70%).

Cet objet a essentiellement été approuvé pour deux raisons : les uns souhaitaient faciliter l'épargne logement aux jeunes, resp. aux jeunes familles et les autres se considéraient eux-mêmes comme bénéficiaires potentiels de l'initiative. Autre motif cité : la promotion générale de logements en propriété. Cet objet a essentiellement été rejeté parce que – selon l'argument des personnes ayant voté non – il ne serait utile qu'à un petit nombre de citoyennes, qui, en plus, n'auraient même pas besoin d'un allègement d'impôts.

## L'initiative sur les vacances

Des cinq objets, l'initiative de l'organisation syndicale faitière „TravailSuisse“ a enregistré le taux de participation le plus élevé (45.1%) et a nettement échoué aux urnes. Deux tiers des votant-es se sont exprimé-es contre une augmentation du nombre de semaines de vacances.

Le fossé entre les partisans et les adversaires a suivi l'opposition gauche-droite. Les personnes qui ont voté oui émanaient principalement de l'extrême gauche (71%). Dans le camp de gauche, l'acceptation passait déjà à 54 pour cent. Seul un petit nombre de voix pouvait être gagné au centre (22%), alors que dans le camp de droite l'approbation chutait même à moins de vingt pour cent. L'analyse du comportement de vote des partisans des partis confirme ce résultat. Le camp bourgeois conservateur (PDC, PRD et UDC) rejetait cette initiative à plus de quatre vingt pour cent, alors que les adeptes du PS approuvaient l'initiative syndicaliste à plus de deux tiers.

La position personnelle dans le monde du travail a également joué un rôle lors de la décision de vote. Les personnes actives (37%) ont approuvé l'initiative bien plus nettement que les personnes sans emploi, qui ne pouvaient plus profiter personnellement de vacances sup-

plémentaires (26%). En outre, les personnes actives qui bénéficient déjà de six semaines de vacances (42%) se sont engagées un peu plus fréquemment pour l'augmentation du nombre de semaines de vacances que celles qui n'ont que quatre semaines (37%).

Les personnes ayant voté oui ont majoritairement justifié leur décision par le fait qu'elles soutenaient, de manière générale, la revendication de l'initiative. Près d'un tiers des personnes ayant voté oui ont approuvé l'initiative pour tenir compte de la pression croissante à la place de travail et des conséquences négatives pour la santé. L'initiative a principalement été rejetée pour des raisons économiques. Les personnes qui ont voté non étaient d'avis que des semaines supplémentaires de vacances seraient trop lourdes à porter pour l'économie. Nombre d'adversaires ont justifié leur choix par le fait que l'initiative aurait été financièrement insupportable, surtout pour les PME.

### **La loi fédérale sur la réglementation du prix du livre**

Comme pour l'initiative sur les vacances, le comportement concernant la réglementation du prix du livre met en évidence un modèle classique de conflit idéologique. Les sondé-es qui sympathisent avec un parti ont majoritairement suivi la ligne de ce parti. Les partisans des partis bourgeois conservateurs ont nettement rejeté cet objet (le PRD à hauteur de 71%, le PDC par 65% et l'UDC par 64%), alors que les sympathisant-es du PS (61%) et des Verts (80%) ont majoritairement approuvé le prix fixe du livre.

Alors qu'en Suisse alémanique, la réglementation sur le prix du livre a été rejetée majoritairement, cet objet a été approuvé dans tous les cantons de Suisse romande. L'analyse du comportement de vote selon les groupes linguistiques confirme ce résultat. 61 pour cent des votant-es provenant de Suisse romande ont déposé un oui dans l'urne, alors qu'en Suisse alémanique ils/elles n'étaient que 37 pour cent. En Suisse romande, le comportement de vote du camp bourgeois est différent. Les sympathisant-es du PDC ont voté à 81% en faveur de la réglementation du prix du livre, alors que 52% des sondé-es proches du PRD ont déposé un oui dans l'urne. En Suisse alémanique, les adeptes des deux partis ont nettement rejeté cet objet. Dans les deux régions du pays, les sympathisant-es de l'UDC ont voté majoritairement non (Suisse alémanique : 66%, Suisse romande : 55%).

Les sondé-es ont principalement approuvé la réglementation du prix du livre pour deux raisons : il s'agissait non seulement de fixer un prix unitaire, mais également de protéger les libraires suisses.

Une majorité des personnes ayant voté non ont justifié leur décision par le fait qu'elles étaient contre une ingérence dans le marché libre et que la formation des prix devait rester flexible en librairie, à savoir que chaque commerçant devait pouvoir fixer lui-même les prix.

### **L'arrêté fédéral concernant la réglementation des jeux d'argent**

Cet objet des autorités, non contesté avant la votation, a été nettement approuvé par 87 pour cent des voix. Le faible potentiel de conflit de cette votation s'est également traduit dans le comportement de vote homogène. Tous les groupes de caractéristiques examinés ont approuvé cet objet à plus de septante pour cent. Toutefois à peine un tiers des ayants droit au vote connaissait le sujet de la votation. C'est pourquoi un nombre inhabituellement élevé de votant-es ont justifié leur décision par des affirmations d'ordre général sans rapport avec le contenu ou ont répondu „ne sais pas” à la question concernant le motif du choix.

### **A propos de la méthode**

Le présent rapport repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX. L'Institut de recherches gfs.bern a effectué le sondage au cours des quinze jours qui ont suivi la votation populaire du 11 mars 2012. L'Institut des sciences politiques de l'Université de Zurich (IPZ) a procédé à l'analyse des données. Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 79 enquêteurs/enquêteuses. En sa qualité d'instance de contrôle, gfs.bern avait cependant la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur, sans que les enquêteurs/enquêteuses ne puissent s'en apercevoir. La sélection des personnes interviewées a été effectuée selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. L'échantillon se composait de 1510 ayants droit au vote, dont 53 pour cent émanent de Suisse alémanique, 27 pour cent de Suisse romande et 20 pour cent de Suisse italienne. La marge d'erreur pour l'ensemble des sondé-es se situe à +/- 2.5 pour cent. La prudence est de mise dans l'interprétation des données là où la subdivision des échantillons est faible et où parallèlement la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée (50:50). Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreurs plus importante, il n'est pas possible de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

Tableau 1 : Résultats pour la Suisse et par cantons, en pour cent des votant-es

	Participation en %	Initiative sur les résidences secondaires % oui	Initiative sur l'épargne logement % oui	Initiative sur les vacances % oui	Réglementation des jeux d'argent % oui	Réglementation du prix du livre % oui
<b>Suisse</b>	<b>45.1</b>	<b>50.6</b>	<b>44.2</b>	<b>33.5</b>	<b>87.0</b>	<b>43.9</b>
ZH	43.1	52.5	38.3	33.6	87.8	37.5
BE	40.6	54.9	35.9	31.5	87.1	41.2
LU	46.1	47.3	40.6	26.7	85.5	37.0
UR	50.8	38.6	38.8	26.0	78.3	27.2
SZ	51.3	42.8	43.5	22.0	78.3	29.0
OW	55.1	41.4	41.4	20.9	82.7	40.1
NW	48.2	42.0	41.7	21.6	84.3	39.8
GL	32.3	48.4	37.8	26.1	85.6	38.8
ZG	49.6	44.9	43.1	25.8	84.9	32.2
FR	48.7	50.8	46.0	37.1	87.9	57.5
SO	40.1	56.2	42.9	30.9	84.9	35.2
BS	44.2	62.2	36.0	39.3	88.0	44.1
BL	43.2	56.7	53.0	31.2	86.9	34.8
SH	61.1	57.3	46.6	31.8	81.6	35.0
AR	44.3	56.0	43.4	25.8	85.6	35.4
AI	36.8	46.8	40.1	17.8	82.2	38.3
SG	46.0	51.7	42.8	28.6	84.8	34.4
GR	42.9	42.7	45.8	26.6	84.9	43.8
AG	39.2	50.6	43.8	29.7	84.2	32.1
TG	37.5	52.6	40.4	26.5	85.0	35.6
TI	45.5	46.0	62.8	45.9	87.7	46.7
VD	51.9	52.6	50.7	41.1	94.2	60.6
VS	60.3	26.2	51.1	30.3	83.3	57.7
NE	45.8	55.3	46.0	40.9	89.2	63.0
GE	53.8	56.0	53.5	47.4	91.7	66.6
JU	42.8	53.9	48.5	49.3	88.2	71.2

Source : <http://www.admin.ch> [résultats provisoires]

## IMPORTANCE ACCORDÉE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION

### Importance accordée aux objets

Les sondé-es ont classé l'importance des objets tant pour eux-mêmes que pour le pays sur une échelle de zéro (sans importance) à dix (importance élevée). Pour une fois, l'importance personnelle la plus élevée n'a pas été attribuée à l'objet jugé le plus important pour pays. S'il est vrai que l'initiative sur les résidences secondaires obtient le meilleur score en ce qui concerne l'importance pour le pays, l'initiative sur les vacances, proche de la vie quotidienne a cependant été l'objet considéré comme le plus fondamental pour soi-même. Les valeurs moyennes déterminées pour les autres objets se situent en partie nettement au-dessous des valeurs moyennes correspondantes,<sup>1</sup> relevées depuis plusieurs années. La plus faible importance personnelle a été accordée à la réglementation sur les jeux d'argent, par ailleurs peu controversée.

L'attribution de l'importance présentait des différences parfois considérables entre les groupes de caractéristiques. Les personnes qui achètent, par exemple, leurs livres à la librairie se sont intéressées davantage à la réglementation sur le prix du livre (valeur moyenne de l'importance accordée : 5.1) que celles qui les acquièrent par le biais d'internet (3.3). En revanche, l'importance attribuée à l'initiative sur les vacances ne dépendait pas des revendications actuelles en matière de vacances, mais plutôt de l'âge, resp. du fait d'exercer une activité lucrative ou non : les personnes à la retraite (70 ans et plus) ont estimé que cet objet était nettement moins important (4.7) que les personnes de 30-39 ans (5.7). Par contre, l'importance attribuée à l'initiative sur l'épargne logement était en relation avec le revenu familial : plus le revenu augmente, plus on lui accordait de importance – au moins jusqu'au seuil de 5-7'000 CHF mensuel.<sup>2</sup> Enfin la pertinence de l'initiative sur les résidences secondaires a été évaluée de manière différente selon la région. Les sondé-es des régions de tourisme alpin ont fréquemment lié l'initiative à des conséquences personnelles qui avaient pour eux/elles un impact plus important que pour les sondé-es habitant le Mittelland.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> La valeur moyenne pour l'attribution de l'importance nationale s'élève, pour les années 2000-2009, à 6.9, pour l'attribution de l'importance personnelle à 5.4.

<sup>2</sup> Valeurs moyennes de l'importance pour les différentes classes de revenu : jusqu'à 3'000 CHF 3.3, 3-5'000 CHF 3.7, 5-7'000 CHF 4.3, 7-9'000 CHF 4.4, 9-11'000 CHF 4.2, plus de 11'000 CHF 4.4.

<sup>3</sup> Exemple : valeurs moyennes de l'importance pour l'Oberland Grison 6.3, Valais : 6.0, Zurich: 4.7

Tableau 1.1 : Perception de l'importance de l'objet pour le pays et pour soi-même, en pour cent des ayants droit au vote

Importance pour ...	Initiative sur les résidences secondaires		Initiative sur l'épargne logement		Initiative sur les vacances		Réglementation sur les jeux d'argent		Réglementation du prix du livre	
	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)
Très faible (0, 1)	3	16	22	5	4	15	7	34	6	23
Faible (2-4)	6	23	30	15	9	15	24	27	23	27
Moyenne (5)	14	18	20	22	19	22	26	16	26	16
Grande (6-8)	58	32	22	49	51	34	36	18	37	27
Très grande (9, 10)	20	12	6	9	17	14	8	6	8	8
Moyenne arithmétique (n)	6.9 (1359)	5.0 (1389)	5.9 (1269)	4.0 (1306)	6.5 (1396)	5.3 (1434)	5.3 (1191)	3.5 (1240)	5.4 (1281)	4.3 (1312)

© Université de Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012

### Participation

Le taux de participation de 45.1 pour cent se situe juste au-dessus de la moyenne des deux dernières décennies (44.1%). Comme d'habitude, l'intérêt à la politique représentait le motif de participation le plus important. Les personnes qui déclaraient vouer un intérêt extrême aux affaires politiques ne se sont quasiment pas abstenues d'aller voter (taux de participation 85%). Il n'en allait pas de même pour les personnes qui se désintéressent de la politique : elles sont restées éloignées des urnes à hauteur de 97 pour cent. Comme d'habitude, la participation des personnes issues des couches bénéficiant d'un haut niveau de formation et de revenu ainsi que celle des personnes âgées a été particulièrement forte. Il est vrai que les différences de participation entre les différentes catégories d'âge étaient plus importantes que d'habitude. La participation des jeunes a été extrêmement basse : les 18-29 ans étaient à peine 12 pour cent à participer au scrutin du 11 mars 2012. Chez les 60-69 ans, le taux de participation était, avec 72 pour cent, plus élevé de soixante points pour cent.

Parmi les quatre grands partis, c'est chez les partisans du PDC que la mobilisation a été la plus forte. Soixante pour cent de tous les sympathisant-es du PDC ont pris part au scrutin. Les partisans de l'UDC, dont la participation se situe d'habitude bien au-dessus de la moyenne, ont cette fois-ci boudé les urnes plus fréquemment. Ils n'étaient que 41 pour cent à avoir voté. Ce taux de participation inférieur à la moyenne des partisans de l'UDC s'explique sans doute par le fait qu'aucune des initiatives proposées ne provenait de leurs rangs et aussi que les référendums ne touchaient aucune des revendications fondamentales de l'UDC.

Tableau 1.2 : Participation selon les caractéristiques sociétales et politiques, en pour cent des participant-es

Caractéristiques/catégories	Participation en %	n	Coefficient de corrélation <sup>a</sup>
Total VOX (pondéré)	45	1509	
<b>Intérêt à la politique</b>			<b>V = .61***</b>
Très intéressé-e	85	234	
Assez intéressé-e	66	631	
Pas vraiment intéressé-e	15	467	
Pas du tout intéressé-e	3	161	
<b>Age</b>			<b>V = .41***</b>
18 à 29 ans	12	304	
30 à 39 ans	35	275	
40 à 49 ans	52	244	
50 à 59 ans	59	217	
60 à 69 ans	72	252	
70 ans et plus	57	216	
<b>Formation</b>			<b>V = .19***</b>
Niveau faible	29	119	
Niveau moyen	39	703	
Niveau élevé	56	687	
<b>Sympathie pour un parti</b>			<b>V = .27***</b>
PS – Parti socialiste	51	271	
PDC – Parti démocrate chrétien	60	107	
PLR Les libéraux Radicaux	47	215	
UDC – Union démocratique du centre	41	172	
Les Verts	(50)	48	
Les Vert' Libéraux	(68)	44	
PBD – Parti bourgeois démocratique suisse	(77)	22	
Aucun parti	37	361	

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. « Données méthodologiques »  
 Les chiffres entre parenthèses indiquent une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.  
 © Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012

### Formation de l'opinion – Difficulté à se décider et moment du choix

Pour une grande majorité de votant-es (84%), la décision concernant l'initiative sur les vacances a été facile et a donc été prise tôt. L'initiative sur les résidences secondaires a également occasionné peu de difficultés aux participant-es. En revanche, les choses étaient quelque peu différentes pour la réglementation sur le prix du livre et la réglementation sur les jeux d'argent. Un tiers de ceux/celles qui ont pris part au vote ont reconnu avoir eu des difficultés avec le prix du livre. Cette part était un peu moins élevée pour la réglementation sur les jeux d'argent (31 pour cent), mais nous pouvons pourtant partir du principe que pour ces 17 pour cent qui, à la question concernant la difficulté du choix, n'ont pu donner aucune réponse matérielle, la décision n'a guère été facile. En outre, le fait que la réglementation sur les jeux d'argent ait posé la plus grande difficulté aux votant-es et était également la moins connue, se trouve confirmé par la constatation suivante : sur les cinq objets, c'est la réglementation sur les jeux d'argent dont les votant-es se sont souvenus le moins lors du sondage effectué après la votation. Au moment de l'interview, seuls 28 pour cent savaient encore que cet objet faisait partie de la votation.

L'ampleur de la difficulté à faire son choix, mais aussi la pertinence et le degré de connaissance d'un objet, s'expriment en outre dans le pourcentage des votant-es non matériels et dans la part des personnes qui ne savaient plus comment elles avaient voté. Ces pourcentages étaient faibles pour l'initiative sur les résidences secondaires et l'initiative sur les vacances. Ils s'élevaient chaque fois à maximum 2 à 4 pour cent. En revanche, pour le prix du livre, 15 pour cent des participant-es ont voté blanc et un autre 6 pour cent n'arrivaient plus à se souvenir de leur vote. Pour l'initiative sur l'épargne logement, ces parts sont encore un peu plus élevées – 16, resp. 8 pour cent. Mais c'est pour la réglementation des jeux d'argent qu'elles ont été les plus hautes : selon leur propre déclaration, vingt pour cent des participant-es ont voté blanc et 14 pour cent n'ont plus été en mesure de se souvenir, avec la meilleure volonté du monde, s'ils avaient déposé un oui ou un non dans l'urne (ou éventuellement voté blanc).

Tableau 1.3 : Moment du choix et difficulté à se décider, en pour cent des participant-es

	Résidences secondaires	Initiative sur l'épargne logement	Initiative sur les vacances	Réglementation sur les jeux d'argent	Prix du livre
<b>Moment du choix</b>					
Clair depuis le début	23	18	26	15	18
3 à 6 semaines avant la votation	28	29	28	29	28
1 à 2 semaines avant la votation	36	37	33	36	38
Dans la dernière semaine avant la votation	14	16	13	19	17
<b>Difficulté du choix</b>					
Plutôt facile	71	64	84	52	59
Plutôt difficile	25	29	12	31	33
Ne sait pas, pas de réponse	3	8	3	17	8
<small><sup>a</sup> Uniquement participant-es (N=692). © Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012</small>					

<sup>4</sup> Cette valeur englobe les participant-es qui, pour un objet, ont soit voté blanc, soit n'ont déposé aucun bulletin de vote dans l'urne.

# L'INITIATIVE POPULAIRE « POUR EN FINIR AVEC LES CONSTRUCTIONS ENVAHISSANTES DE RÉSIDENCES SECONDAIRES ! »

## Situation initiale

Fin 2007, un comité fondé par le célèbre protecteur de l'environnement Franz Weber déposait une initiative « Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires ». Celle-ci prévoyait un plafonnement à vingt pour cent de la part des résidences secondaires dans chaque commune. Là où cette limite est déjà atteinte, l'initiative prévoyait un arrêt total des constructions. En outre, les communes doivent rendre compte régulièrement du respect de cette exigence de l'initiative.

L'objectif déclaré des dépositaires de l'initiative était de stopper le mitage croissant du paysage, particulièrement dans les régions de montagne suisses. Le Conseil fédéral et le parlement étaient aussi d'avis qu'il fallait prendre des mesures. Ils ont cependant recommandé le rejet de l'initiative en argumentant qu'elle allait trop loin et qu'elle ne tenait pas suffisamment compte de manière adéquate des conditions régionales différentes rencontrées en Suisse. En lieu et place, on a présenté un contre-projet indirect, qui prévoyait un renforcement de la loi sur l'aménagement du territoire, mais sans introduire une valeur seuil fixe exprimée en pour cent pour la part de résidences secondaires d'une commune.

Cette requête a été combattue par un large front de partis bourgeois et conservateurs : le PDC, le PLR, l'UDC, le PBD ainsi que les assemblées générales des Verts Libéraux ont recommandé le rejet de l'initiative. L'UPS et l'USAM, la branche hôtelière et l'association des propriétaires l'ont soutenue. En revanche, les partis du spectre gauche-verts tout comme les organisations de protection de l'environnement se sont exprimés en faveur de l'initiative.

La campagne précédant la votation a été menée mollement et était de faible intensité. Cela n'a guère changé lorsque les sondages présentaient un résultat extrêmement serré.<sup>5</sup> Malgré tout, la surprise a été de taille lorsque l'initiative a été acceptée par une faible majorité des votant-es (50.6%) et une nette majorité des cantons (123/2 des Etats). Une « barrière des Alpes » est apparue dans le comportement de vote des Suissesses et des Suisses : presque tous les cantons du Mittelland ont approuvé un plafonnement de la part des résidences secondaires, alors que les cantons des régions alpines l'ont tous majoritairement rejeté.

## Profil du vote

L'initiative a trouvé un certain degré d'approbation dans l'ensemble des groupes de caractéristiques. Bien entendu celui-ci variait et ne représentait en aucun cas toujours la majorité. Cependant, contrairement aux objets qui sont fortement marqués par le conflit gauche

<sup>5</sup> « Le grand jeu du Pierre noir », NZZ du 15.3.2012

droite et qui sont violemment rejetés par l'un des camps, alors qu'ils sont acceptés presque sans exception par l'autre, l'initiative sur les résidences secondaires a bénéficié d'un soutien notable, souvent même majoritaire, dans tous les groupes de caractéristiques examinés. Ainsi les votant-es qui se positionnent à gauche du centre ont majoritairement accepté l'initiative. Mais l'initiative obtenait également un certain soutien parmi les votant-es du centre et parmi ceux/celles qui se situent idéologiquement à droite du centre : le taux d'acceptation n'a jamais été au-dessous de quarante pour cent.

L'analyse de la conformité de recommandation révèle un modèle similaire. Une nette majorité des sympathisant-es du PS ont déposé un oui dans l'urne (75%). Bien que les partisans des deux partis bourgeois PDC et PRD aient majoritairement rejeté cet objet, une minorité considérable a néanmoins voté en faveur de l'initiative tant au PDC (28%) qu'au PRD (33%). En outre, les chances de succès ont augmenté parce qu'elle a séduit une part importante de partisans du l'UDC. Dans notre échantillon, 48 pour cent des sympathisant-es de l'UDC ont indiqué avoir voté en faveur de l'initiative. Le comportement de vote d'un groupe numériquement fort de partisans de ce parti correspondait à celui de tous les votant-es : l'une des moitiés (à peine) (49%) a déposé un oui dans l'urne, l'autre (51%) un non.<sup>6</sup>

Les préférences relatives aux valeurs politiques ont également exercé une influence sur le comportement de vote. Mais elles n'ont pas non plus influencé le vote de manière déterminante. Ainsi par exemple, on constate des différences significatives dans le comportement de vote entre les personnes qui estimaient la protection du paysage plus importante que l'augmentation du bien-être et celles qui défendaient la position inverse. Cependant ces différences ne sont pas excessives (vingt points pour cent). Il en va de même pour le point de vue sur la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Les personnes qui préfèrent les solutions fédéralistes, refusaient plus fortement (58%) une limite uniforme au niveau fédéral que les personnes qui optaient pour des solutions centralisées (37%). Mais là aussi les deux positions contradictoires ne correspondaient absolument pas à un vote déterminé. Dans les deux cas, on trouve des personnes qui, malgré leur position par rapport au fédéralisme, ont voté pour l'autre option. En outre, la position quant à une intervention accrue de l'Etat dans les questions économiques était également en corrélation avec le vote de l'initiative sur les résidences secondaires. La probabilité que les « étatistes » déposent un oui dans l'urne (71%) était plus élevée que pour les « dérégulateurs » (42%).

<sup>6</sup> Les valeurs d'acceptation pour les autres adeptes des partis (Les Verts, le PBD, Les Vert' Libéraux) indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas étant faible. La marge d'erreur s'élève par exemple à près de 18 points pour cent pour un rapport de vote de 50:50 pour cent et 30 sondé-es. Dans l'exemple mentionné, la part effective de oui se situerait avec une probabilité de 95 pour cent entre 32 et 68 pour cent. En d'autres termes : il est impossible d'établir des données statistiques fiables sur les rapports de majorité lorsque le nombre de cas est faible.

**Tableau 2.1 : Initiative sur les résidences secondaires – Comportement de vote d’après les caractéristiques politiques, en pour cent des personnes ayant voté oui**

Caractéristiques/catégories	% oui	n	% oui dans les régions alpines	n dans les régions alpines	Coefficient de corrélation <sup>a</sup>
Total VOX (pondéré)	51.0	906			
<b>Sympathie pour un parti</b>					<b>V=.33***/.39*</b>
PS – Parti socialiste	75	171	(61)	28	
PDC – Parti démocrate chrétien	28	92	(26)	27	
PLR Les libéraux Radicaux	33	138	(23)	40	
UDC – Union démocratique du centre	48	99	(36)	22	
Les Verts	(72)	29			
Les Vert' Libéraux	(71)	41			
PBD – Parti bourgeois démocratique suisse	(56)	25			
Aucun parti	49	175	(28)	32	
<b>Positionnement sur l’axe gauche-droite</b>					<b>V=.26***/.26*</b>
Extrême gauche	78	92	(57)	14	
Gauche	66	183	(53)	34	
Centre	45	295	24	76	
Droite	40	184	(43)	40	
Extrême droite	40	90	(29)	14	
Ne sait pas / pas de réponse	46	61	(36)	11	
<b>Valeur : protection de l’environnement ou bien-être</b>					<b>V=.12***/.21*</b>
Préférence à la protection de l’environnement	57	415	48	89	
Avis mitigé	48	399	30	88	
Préférence au bien-être	37	76	(18)	11	
<b>Valeur : interventions de l’Etat dans l’économie</b>					<b>V=.21***/.20*</b>
Préférence pour davantage d’interventions de l’Etat	71	155	(59)	22	
Avis mitigé	53	316	44	52	
Préférence pour moins d’interventions de l’Etat	42	416	31	115	
<b>Valeur : centralisme ou fédéralisme</b>					<b>V=.15***/.22*</b>
Préférence pour le pouvoir à la Confédération	63	208	(61)	33	
Avis mitigé	51	372	31	80	
Préférence pour le pouvoir aux cantons	42	298	34	77	

<sup>a</sup> Pour l’interprétation des mesures statistiques, cf. « Données méthodologiques ».  
 Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique. Les valeurs relatives au oui dans les régions alpines des sympathisant-es des Verts, des Vert' Libéraux et du PBD n’ont pas été mentionnées, le nombre de cas étant trop faible.  
 © Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012

L’appartenance à une région a joué un rôle déterminant dans la décision. Dès que les résultats de la votation étaient connus, il a été question d’une « barrière des Alpes » dans le comportement de vote. Cette barrière n’a pourtant pas été aussi profonde que par exemple la « barrière de Röstli » lors de la votation sur l’EEE en 1992. La différence s’élève à un peu moins de vingt points pour cent – mais cela dépend toujours des régions que l’on compte comme régions alpines.<sup>7</sup>

Nous avons en outre examiné si le comportement de vote au sein de la région alpine suivait un schéma identique à celui du reste de la Suisse ou si d’autres barrières de conflit émergeaient ici. L’évaluation montre que le fossé entre partisans et adversaires suit en principe les mêmes lignes conflictuelles que dans le Mittelland, même si généralement le niveau d’acceptation est plus bas. En d’autres termes : le comportement de vote dans les deux régions n’a pas été influencé par des facteurs fondamentalement différents. Seule la part de oui était généralement plus basse dans les régions principalement touchées par l’initiative, par delà tous les groupes de caractéristiques.

A côté de l’appartenance à la région, pratiquement aucune autre caractéristique sociétale n’a joué un rôle déterminant sur le vote. Seule l’attribution de l’importance était en corrélation avec le vote. Toutefois le rapport établi avec la tendance n’est pas celui auquel on pourrait s’attendre d’un point de vue purement économique. La personne qui accordait une importance élevée à l’initiative acceptait celle-ci plus volontiers que celle qui considérait que la réglementation du nombre de résidences secondaires n’était pas un sujet important. C’est pourquoi il est difficile de dire sur la base de quels critères l’attribution de l’importance a finalement été effectuée.

**Tableau 2.2 : Initiative sur les résidences secondaires – Comportement de vote d’après les caractéristiques sociétales, en pour cent des personnes ayant voté « oui »**

Caractéristiques/catégories	% oui <sup>a</sup>	n	Coefficient de corrélation <sup>a</sup>
Total VOX (pondéré)	51.0	906	
<b>Mesure de l’importance personnelle</b>			<b>V=.17***</b>
Très faible	46	61	
Faible	36	136	
Moyenne	52	166	
Grande	51	380	
Très grande	66	152	
<b>Région</b>			<b>V=.14***</b>
Mittelland	55	715	
Région alpine	37	191	

<sup>a</sup> Pour l’interprétation des mesures statistiques, cf. « Données méthodologiques ».  
 Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.  
 © Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012

<sup>7</sup> Les régions du Bas et du Haut Valais, de l’Unterland et de l’Oberland grison et l’Oberland bernois ainsi que les cantons de LU, SZ, UR, OW, NW et TI ont été attribués aux régions alpines susmentionnées.

## Perception

Une nette majorité des votant-es connaissait le contenu de l'initiative sur les résidences secondaires. Neuf participant-es sur dix ont indiqué le plafonnement du nombre de résidences secondaires comme contenu de l'initiative. En outre, 70 pour cent ont cité la valeur limite de vingt pour cent. D'autres références au contenu ont été plutôt rares. Cinq pour cent ne savaient apparemment pas sur quel objet ils avaient voté.

**Tableau 2.3 : Initiative sur les résidences secondaires – Perception des contenus, en pour cent des ayants droit au vote (premières mentions uniquement)**

Perception*	Total		Participant-es		Non participant-es	
	%	n	%	n	%	n
Plafonnement résidences secondaires	73	1107	90	620	59	481
dont : limitation à 20 pour cent	50	762	70	485	34	275
Raisons du plafonnement (protection du paysage/ loyers inabordable pour la population du lieu)	4	64	4	29	4	34
Généralités, autres	1	13	1	9	1	4
Apparemment fausse indication du contenu	0.3	4	0.2	1	0.4	3
Ne sait pas/ aucune réponse	22	326	5	32	36	294

\* Ces réponses ont été pondérées en fonction de la participation.  
© Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012

## Motifs du choix

Environ six personnes ayant voté oui sur dix (59%) voulaient stopper le mitage et la construction continus. C'est de loin l'argument le plus fréquemment avancé pour justifier l'approbation de l'initiative. En outre, le maintien et la protection du paysage n'étaient pas seulement important pour les personnes qui font passer la protection de l'environnement avant la prospérité économique, mais a obtenu le soutien d'une large frange de la population.<sup>8</sup> A la question concernant la raison de leur choix, 17 pour cent ont indiqué qu'une part importante de l'infrastructure ou des logements reste inutilisée en-dehors de la haute saison. Au total (soit comme première mention soit comme seconde raison), ce motif a même été cité par 41 pour cent des personnes qui ont voté oui. Ces deux mobiles ont influencé de manière prépondérante le comportement de vote des personnes qui ont voté oui. D'autres motifs concernant le contenu n'ont guère été cités.

<sup>8</sup> Ce motif a aussi été cité par une majorité des personnes ayant voté oui et dont l'avis sur les valeurs étaient mitigées (54%) et qui donnaient la préférence à la croissance économique (52%).

**Tableau 2.4 : Initiative sur les résidences secondaires – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)**

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	en %	n	en %	n
<b>Personnes qui ont voté OUI</b>				
Construction, mitage	59	273	91	420
Infrastructure et logements inutilisés	17	77	41	191
Prix du terrain, loyer pour les gens du coin	5	24	19	90
Généralités	16	72	19	88
Autres	1	6	10	47
Méprise/ faux motif	1	1	1	5
Recommandations	1	1	1	4
Ne sait pas / aucune réponse	2	8	9	40
Total	100	462	192	885
<b>Personnes qui ont voté NON</b>				
Initiative trop radicale, trop rigide, fausse solution	20	87	28	126
Doit rester une affaire cantonale ou locale	15	68	31	136
Nuit à l'économie	14	63	30	131
Nuit au tourisme	12	55	23	101
20 pour cent est une valeur seuil arbitraire	5	20	6	25
Pour des raisons personnelles (par ex. Je viens d'une région touristique)	5	21	12	52
Initiative inutile	6	27	12	51
Motifs apparemment pour le oui	9	41	11	48
Autres	3	14	10	42
Généralités	9	39	13	56
Ne sait pas / aucune réponse	2	9	6	28
Total	100	444	179	796

© Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012

Les motifs pour le non étaient plus diversifiés que les motifs pour le oui. L'argument le plus fréquemment cité (parmi les premières mentions) relevait que l'initiative allait trop loin, prévoyait des règles trop rigides ou de manière générale, représentait une mauvaise solution. Tous ces motifs ont pourtant en commun le fait que le problème thématique par les auteurs de l'initiative était reconnu en tant que tel, mais que la solution proposée était rejetée. Un autre 15 pour cent (resp. 31 pour cent de toutes les mentions) a émis des critiques sur le caractère centralisé de la solution. Ces personnes pensaient que la part de résidences secondaires par commune ne devait pas être réglée au niveau de la Confédération, mais sur le plan cantonal ou local. Au total 26 pour cent ont relevé les conséquences négatives qu'entraînerait l'acceptation de l'initiative pour l'économie en général et pour le tourisme

en particulier. Une personne sur huit ayant voté non (total des mentions) a en outre invoqué des raisons personnelles, alors que 6 autres pour cent étaient d'avis que cette initiative était inutile. 5 pour cent ont indiqué que la valeur limite exigée de vingt pour cent était arbitraire, ce qui les a incités à rejeter cet objet.

Neuf pour cent des personnes qui ont voté non (donc 4.5 pour cent de tous/tes les votant-es) ont relevé, lors de la justification de leur choix, qu'elles appartenaient en réalité au camp des partisans. Elles ont effectivement cité un motif caractéristique pour le oui, à savoir qu'il fallait enfin arrêter le mitage du paysage. Ces votant-es pensaient probablement à tort qu'un non à l'initiative correspondait à un arrêt des constructions de résidences secondaires. La fausse transposition de la réelle préférence de vote a souvent lieu pour les initiatives qui demandent une interdiction ou un arrêt, rarement dans une telle mesure il est vrai. Toutefois, cela n'a pas eu de conséquences déterminantes sur le résultat. Si tous les votant-es avaient correctement traduit leur intention de vote, l'initiative n'en aurait été acceptée que plus nettement.<sup>9</sup>

### Arguments pour et contre avancés durant la campagne

Six arguments souvent invoqués pendant la campagne précédant le vote ont été soumis aux sondé-es. Ceux-ci/celles-ci pouvaient se déclarer d'accord, les rejeter, et en cas d'ambivalence ou en l'absence d'une position arrêtée, répondre aussi par « ne sait pas ».

Les arguments qui plaidaient en faveur de l'initiative ont rencontré une approbation quasi sensationnelle. Les trois arguments pour que nous avons examinés présentaient des taux d'acceptation de presque quatre vingt pour cent ou davantage. Même les personnes ayant rejeté l'objet approuvaient les trois arguments pour avec des majorités comprises entre 62 et 73 pour cent. Au vu de ces chiffres, on peut s'étonner que l'approbation n'ait pas été plus nette.

L'argument selon lequel les prix excessifs dans les régions touristiques chasseraient la population indigène, a été approuvé par huit votant-es sur dix et même par un peu plus de neuf personnes sur dix ayant voté oui (91%). Par ailleurs, il s'agit ici non pas d'un argument du « petit homme », puisqu'il a été largement soutenu par toutes les classes de revenu, indépendamment des situations actuelles en matière de propriété.

<sup>9</sup> Les motifs que ce groupe de sondé-es a cités étaient de toute évidence des motifs en faveur du oui. L'un des sondés a même reconnu avoir constaté après coup qu'il avait mal voté. D'autres ont indiqué qu'ils étaient opposés à « la construction effrénée » ou qu'il y avait déjà trop de résidences secondaires. Nous avons ensuite examiné quelles réponses ces personnes qui s'étaient trompées dans leur vote avaient données aux arguments proposés. Avaient-elles approuvé les arguments pour et réellement rejeté les arguments du non ? Dans le cas d'une méprise réelle, il fallait s'attendre à ce modèle de réponse. 69 pour cent de ces personnes qui s'étaient trompées présentaient effectivement une tendance au oui au niveau du contenu. Pour 28 pour cent, on pouvait pourtant reconnaître une tendance argumentative au non et un autre 13 pour cent était extrêmement ambivalent (approuvait en conséquence tant les arguments pour que les arguments contre).

L'argument « pour » qui utilisait l'image de la ville fantôme hors saison – durant l'entre-saison, les régions de résidences secondaires sont des villes fantômes, l'infrastructure est insuffisamment utilisée – a recueilli le taux d'approbation le plus élevé. Au total, 84 pour cent des votant-es se sont déclarés d'accord avec cet argument. Presque tous les partisans ont corroboré cette déclaration (94%) et même 73 pour cent des personnes qui ont finalement voté contre l'initiative ont reconnu la problématique fondamentale qui s'exprime au travers de cette déclaration.

L'avis selon lequel une construction sans frein entraîne le mitage et la destruction du paysage a été partagé au total par 79 pour cent de tous les participants. Par conséquent les personnes qui acceptaient cette initiative en étaient très probablement convaincues (94%) ; mais aussi une solide majorité (62 pour cent) des personnes qui l'avaient rejetée, a suivi cette argumentation.

Les arguments en faveur du non ont parfois reçu un soutien nettement plus faible, mais ont polarisé davantage. En tout premier lieu celui qui prétendait que cette initiative nuirait au tourisme et donc à une branche importante de l'économie. Une faible majorité des participant-es pensait qu'une telle évolution était soit inévitable soit à tout le moins vraisemblable. Ces craintes, à savoir que l'acceptation de l'initiative pourrait avoir des conséquences économiques négatives, étaient évidemment plus grandes parmi les adversaires de l'objet que parmi les partisans. 77 pour cent des adversaires estimaient que le pronostic susmentionné était juste, alors que 65 pour cent des partisans ont qualifié cet argument d'inexact. L'avis sur cette affirmation était sans doute également différent selon que l'on vit du tourisme ou non. Les sondé-es des régions alpines ont plutôt vu dans cette initiative un danger (64 % d'approbation) pour le tourisme, alors que les sondé-es du Mittelland ont plutôt trouvé qu'il s'agissait d'une chance pour le tourisme (51 % de taux de rejet).

L'argument selon lequel la valeur seuil de vingt pour cent dans l'ensemble du pays ne tenait pas compte des différentes conditions régnant en Suisse a même encore reçu un meilleur accueil de la part des votant-es que le premier contre argument cité. 59 pour cent des participant-es et tout de même 45 pour cent des personnes ayant voté oui jugeaient cette déclaration correcte. Pourtant ces dernières n'en ont pas pour autant été motivées à rejeter l'initiative. Apparemment ce groupe de votant-es a estimé que la destruction menaçante du paysage<sup>10</sup> pesait plus lourd qu'une valeur limite ressentie comme non fédéraliste.

Avant la votation, le parlement a décidé de réviser la loi sur l'aménagement du territoire. Il s'agissait, par le biais de ce contre-projet « indirect », de couper l'herbe sous les pieds de l'initiative. Cette manœuvre n'a pourtant pas réussi. Cela provient certainement aussi du fait que la révision de la loi sur l'aménagement du territoire n'était apparemment pas connue d'un nombre considérable de votant-es. Car 18 pour cent des votant-es n'avaient pas de position substantielle sur l'affirmation selon laquelle la loi sur l'aménagement du territoire récemment décidée luttait efficacement et de manière ciblée contre les excès dans

<sup>10</sup> Soixante pour cent de ce groupe de personnes ayant voté oui ont indiqué comme premier motif l'arrêt du mitage et de la construction à outrance.

la construction de résidences secondaires. L'objectif d'un contre-projet indirect, qui généralement consiste à diviser le camp des réformateurs, n'a en tout cas pas été atteint. Une majorité des adversaires (69%) s'est tout de même déclarée d'accord avec cette affirmation.

**Tableau 2.5 : Initiative sur les résidences secondaires – Succès des arguments POUR et CONTRE auprès des votant-es en pour cent**

Arguments POUR		D' accord (%)	Pas d'accord (%)	Ne sait pas (%)
Prix immobilier excessifs dans les régions touristiques chassent la population indigène.	Total	80	17	3
	Oui	91	6	3
	Non	68	28	4
Les régions de résidences secondaires sont des villes fantômes hors saison, l'infrastructure est insuffisamment utilisée.	Total	84	14	3
	Oui	94	5	1
	Non	73	23	4
La construction effrénée de résidences secondaires entraîne le mitage et détruit le paysage.	Total	79	20	2
	Oui	94	5	1
	Non	62	34	3
Arguments CONTRE		D' accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Un plafonnement à 20 pour cent de résidences secondaires par communes ne tient pas compte des différentes conditions régnant en Suisse.	Total	59	33	9
	Oui	45	45	10
	Non	73	20	7
L'initiative nuit aux régions touristiques et donc à une branche importante de l'économie suisse : le tourisme.	Total	53	43	4
	Oui	30	65	5
	Non	77	20	3
La loi sur l'aménagement du territoire entrée récemment en vigueur lutte déjà efficacement et de manière ciblée contre les excès dans la construction de résidences secondaires.	Total	49	32	18
	Oui	31	49	21
	Non	69	15	16
Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 80% de tous/tes les votant/es (91% des personnes qui ont voté oui ; 68% de ceux/celles qui ont voté non) étaient d'accord avec le premier argument (« Les prix exagérés de l'immobilier dans les régions touristiques chassent la population indigène »), 17% (6% des personnes ayant voté oui et 28% de celles ayant voté non) l'ont rejeté et 3% (3%; 4%) n'ont pas pu se décider. n Total des personnes qui ont répondu = 692 (pondéré). © Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012				

Le test des arguments montre que l'initiative reprenait un problème reconnu dans une large couche de la population. Les arguments des partisans ont convaincu une grande majorité du souverain et ni le contre-projet indirect ni les contre-arguments d'ordre essentiellement économique n'ont été en mesure d'écarter une acceptation de l'initiative. Le fait que malgré une large concordance avec ses exigences fondamentales, elle n'ait été acceptée que de justesse, montre à quel point les arguments d'une initiative doivent être percutants pour pouvoir conserver l'avantage aux urnes.

## INITIATIVE POPULAIRE « POUR UN TRAITEMENT FISCAL PRIVILÉGIÉ DE L'ÉPARGNE-LOGEMENT À L'ACQUISITION D'UNE HABITATION À USAGE PERSONNEL OU AU FINANCEMENT DE TRAVAUX VISANT À ÉCONOMISER L'ÉNERGIE OU À PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT (INITIATIVE SUR L'ÉPARGNE LOGEMENT) »

### Situation initiale

Deux initiatives portant sur des modèles d'épargne-logement ont été fixées pour l'année 2012. Une votation sur une revendication de l'association des propriétaires est prévue pour le 17 juin, alors que le 11 mars 2012, il s'agissait d'une initiative sur l'épargne-logement émanant des milieux bourgeois du canton de Bâle-Campagne. Dans ce dernier, des allègements fiscaux lors de l'acquisition de logements en propriété sont prévus depuis 1991. Les auteurs de l'initiative demandaient à présent l'introduction d'un modèle d'épargne-logement similaire sur le plan fédéral. Concrètement, cette requête aurait permis une déduction fiscale annuelle sur le revenu pouvant aller jusqu'à 15'000 francs pour la première acquisition d'un logement en propriété ou jusqu'à 5'000 francs pour des mesures d'économie d'énergie. Les cantons auraient été libres d'introduire ou non ces mesures ; en outre, ils auraient eu la possibilité d'exonérer des impôts les subventions publiques liées à l'épargne-logement et à l'épargne-logement énergie.

La configuration conflictuelle qui s'est manifestée avant la votation était inhabituelle. Pour la première fois depuis 1977<sup>11</sup>, le parlement n'a pas réussi à s'entendre sur une recommandation unique. Le Conseil national s'était prononcé pour une acceptation de l'initiative, alors que le Conseil des Etats suivait le Conseil fédéral et recommandait le non. Les partis présentaient la même hétérogénéité. Les assemblées suisses des délégués du PDC, du PRD, du PBD et de l'UDC conseillaient de glisser un oui dans l'urne, mais au total 21 partis cantonaux, dont 13 sections cantonales du PDC, étaient d'un avis différent. Le camp de gauche se montrait bien plus uni : le PS et les Verts, mais aussi l'Union syndicale repoussaient les mesures favorisant l'acquisition de logements en propriété sans présenter de divergences par rapport aux cantons.

En conséquence, le peuple suisse a rejeté l'initiative par 55.8 pour cent de non. La majorité des cantons n'a de loin pas été obtenue (non dans 16 ½ des cantons ; oui dans 4 ½ cantons). Bâle-Campagne était le seul canton alémanique à accepter l'initiative – un canton dans lequel le modèle d'épargne-logement proposé est en vigueur depuis 1991.

<sup>11</sup> swissvotes.ch

## Profil du vote

La campagne précédant la votation présentait parfois les traits d'un conflit gauche-droite, mais ce phénomène ne s'est reporté que partiellement sur le comportement de vote. Il est vrai que les votant-es des partis de gauche ont rejeté l'initiative plus nettement que ceux/elles qui se situent dans le spectre idéologique de droite. Cependant les différences sont minimes. Dans le camp de gauche le taux d'acceptation se situait autour de 40 (extrême gauche), resp. 32 pour cent (gauche) ; dans le camp de droite il s'élevait à près de 44 (droite), resp. 49 pour cent (extrême droite). Chez les votant-es qui se situent au centre de l'échiquier politique, les parts de oui (48%) et de non (52%) sont à peu près équilibrées. Le conflit gauche-droite peu marqué du vote s'est également manifesté dans le comportement de vote des adeptes des partis. Si les sympathisant-es du PS ont majoritairement suivi la recommandation du parti (61% de non), ils/elles l'ont néanmoins fait de manière moins disciplinée que par exemple pour l'initiative sur les résidences secondaires (écart par rapport à la recommandation : 25%). Chez les partisans des deux partis du centre, le PDC et le PRD, il est impossible, au vu du nombre élevé de partis cantonaux d'opinion divergente, de déterminer le degré de conformité par rapport aux recommandations. Mais on ne peut en aucun cas parler d'un comportement de vote homogène. Les partisans du PRD de notre échantillon ont accepté l'initiative par 54% de oui, alors que les sympathisant-es du PDC l'ont rejetée à raison de 57% de non. Les partisans de l'UDC étaient également divisés en ce qui concerne l'initiative sur l'épargne-logement : les personnes qui l'ont acceptée et celles qui l'ont rejetée représentent des parts à peu près égales (49% de oui dans notre échantillon).

Les comportements d'ordre politique ont joué un certain rôle dans la décision. Les personnes qui soutiennent un nivellement des revenus ont manifesté une moins grande sympathie pour l'initiative (42% de oui) que les partisans de grandes différences de revenus (66% de oui). Le degré d'information a également eu une influence – toutefois faible – sur la façon de voter. Chez les personnes qui connaissaient très bien les contenus de l'initiative, la probabilité de voter oui était plus élevée qu'en cas de méconnaissance totale des revendications de l'initiative. Il faut cependant tenir compte du fait que même les personnes qui étaient très bien informées n'ont approuvé l'initiative sur l'épargne-logement qu'à hauteur de cinquante pour cent.

**Tableau 3.1 : Initiative sur l'épargne-logement – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques, en pour cent des personnes ayant voté oui**

Caractéristiques/catégories	% oui <sup>a</sup>	n	Coefficient de corrélation <sup>a</sup>
Total VOX (pondéré)	43	774	
<b>Sympathie pour un parti</b>			<b>V = .20*</b>
PS – Parti socialiste	39	155	
PDC – Parti démocrate chrétien	43	83	
PLR Les libéraux Radicaux	54	119	
UDC – Union démocratique du centre	49	83	
Les Verts	(35)	23	
Les Vert' Libéraux	(51)	39	
PBD – Parti bourgeois démocratique suisse	(29)	21	
Aucun parti	34	127	
<b>Positionnement sur l'axe gauche-droite</b>			<b>V = .13*</b>
Extrême gauche	40	77	
Gauche	32	165	
Centre	48	254	
Droite	44	150	
Extrême droite	49	77	
Ne sait pas/ pas de réponse	39	51	
<b>Valeur : Différences de revenu</b>			<b>V = .18***</b>
Préférence pour de grandes différences de revenu	66	86	
Avis mitigé	38	395	
Préférence pour aucune différence de revenu	42	277	
<b>Degré d'information</b>			<b>V = .10*</b>
Faible	(39)	36	
Plutôt faible	40	122	
Plutôt élevé	39	364	
Elevé	50	253	
<sup>a</sup> Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance le nombre de cas ne dépassant pas cinquante : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique. © Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012			

Le fait que les caractéristiques politiques et cognitives n'aient eu qu'un effet minime sur le comportement de vote pourrait être dû au fait les réflexions relatives au profit personnel étaient plus importantes. Lors de votations sur les allègements fiscaux une telle supposition n'est pas aberrante. En fait, il existe des indices qui montrent que les facteurs économiques étaient déterminants pour le vote. C'est ainsi que lors de la campagne précédant le vote, on a avancé l'argument selon lequel de jeunes familles pourraient profiter de manière substan-

tielle de l'initiative. Effectivement les personnes mariées ou vivant en partenariat ont accepté l'objet plus souvent (47, resp. 48%) que les célibataires (29%), les personnes divorcées (24%) ou veuves (29%). L'âge a également influencé la décision, toutefois uniquement à partir d'un certain niveau. Les classes d'âge comprises entre 18 et 69 ans présentaient des taux d'acceptation de quarante pour cent ou davantage, alors que les personnes de plus de septante ans refusaient nettement l'initiative sur l'épargne logement (70%). Il faut toutefois faire remarquer qu'aucun<sup>12</sup> des groupes caractéristiques cités n'a majoritairement accepté l'initiative.

Concernant le comportement de vote, les différences les plus flagrantes apparaissent entre les personnes qui jettent un regard très optimiste sur leur future situation économique (69% de oui) et celles qui manifestent une inquiétude extrême par rapport à l'avenir (économique) (25%). Mais là aussi, il s'agit de considérer les rapports sous le bon angle. La plupart des votant-es ne se montraient ni particulièrement optimistes, ni particulièrement pessimistes par rapport à leur future situation économique, mais étaient d'avis que celle-ci resterait la même. Toutefois ce groupe, comme l'ensemble des votant-es, a déposé un non dans l'urne à hauteur de 57 pour cent.

A ce sujet, il faut également noter un résultat non significatif : les rapports de propriété ne sont pas en corrélation avec la décision de vote. Les propriétaires de logements n'ont pas voté autrement que les locataires.

<sup>12</sup> Dans notre échantillon, la catégorie d'âge des 18 – 19 ans a majoritairement voté oui. Le nombre de cas est toutefois insuffisant (et donc la marge d'erreur trop grande), pour pouvoir en déduire des données statistiquement fiables concernant les véritables rapports de majorité.

**Tableau 3.2 : Initiative sur l'épargne logement – Comportement d'après les caractéristiques sociales, en pour cent des personnes ayant voté oui**

Caractéristiques/catégories	% oui <sup>a</sup>	n	Coefficient de corrélation <sup>a</sup>
Total VOX (pondéré)	43	774	
<b>Etat civil</b>			<b>V = .17**</b>
Célibataire	29	80	
Divorcé-e	[24]	41	
Veuf-ve	29	51	
Marié-e	47	526	
Vit avec un-e partenaire	48	73	
<b>Age</b>			<b>V = .14*</b>
18-29 ans	[61]	36	
30-39 ans	47	111	
40-49 ans	44	135	
50-59 ans	45	142	
60-69 ans	43	215	
Plus de 70 ans	30	135	
<b>Estimation de l'avenir économique</b>			<b>V = .18***</b>
Meilleur	69	51	
Identique	43	638	
Moins bon	25	52	
<b>Situation en matière de propriété</b>			<b>V = n.s.</b>
Propriétaire	44	451	
Coopérative	40	50	
Locataire/affermage	41	270	
<b>Revenu du ménage</b>			<b>V = .16**</b>
Jusqu'à 3000 CHF	[39]	28	
3-5000 CHF	34	140	
5-7000 CHF	39	187	
7-9000 CHF	51	155	
9-11000 CHF	42	98	
Plus de 11'000 CHF	57	84	

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance le nombre de cas ne dépassant pas cinquante : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.  
© Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012

## Perception

Le contenu de l'initiative a été avant tout associé à des allègements fiscaux. 53 pour cent des participants ont cité cet aspect en réponse à la question concernant le contenu. Pour 12 autres pour cent d'entre eux, l'initiative visait en premier lieu à favoriser l'acquisition de logements en propriété. 5 pour cent de ces personnes ont cité en plus les groupes, qui, selon elles, profiteraient le plus de l'initiative. Différents groupes ont été cités : les jeunes citoyennes, la classe moyenne, les familles, mais aussi les riches. Les personnes qui associaient à l'initiative avant tout les bénéficiaires (présumés) des mesures fiscales au sens d'un privilège appartenaient rarement à ces groupes, car deux tiers d'entre elles ont rejeté cet objet. Un petit quart des votant-es (24%) n'a pas pu indiquer le contenu de l'initiative. Beaucoup de ces votants manifestement dépassés par la matière ont logiquement voté blanc (35%). En outre, 26 autres pour cent n'ont plus réussi à se rappeler ce qu'ils avaient écrit sur leur bulletin de vote.<sup>13</sup>

**Tableau 3.3 : Initiative sur l'épargne logement– Perception des contenus, en pour cent des ayants droit (premières mentions uniquement)**

Perception*	Total		Participant-es		Non participant-es	
	%	n	%	n	%	n
Allègements fiscaux	38	572	53	367	25	200
dont: avantages fiscaux pour épargne-logement	15	234	23	157	9	75
Construire meilleur marché	11	169	12	83	11	86
Epargne-logement en faveur de groupes caractéristiques (jeunes, riches, etc.)	4	64	5	36	3	28
Généralités	4	58	5	32	3	26
Autres	1	3	1	2	1	1
Faux	1	5	1	4	1	1
Ne sait pas / pas de réponse	42	642	24	169	58	473

\* Les déclarations ont été pondérées selon la participation.  
© Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012

## Motifs du choix

19 pour cent des personnes ayant voté oui (premières mentions) ont accepté l'initiative parce que celle-ci facilitait l'achat de logements en propriété aux jeunes citoyen-nes avant tout. Ce motif a été principalement cité par deux groupes d'âge : les personnes âgées de 30–39 ans et celles âgées de 60–69 ans.<sup>14</sup> Près d'un cinquième des personnes ayant voté oui

(19%) ont vu dans l'initiative une mesure appropriée pour augmenter le taux d'accession à la propriété ou ont déploré que ce taux soit toujours aussi faible en Suisse. 14 pour cent considéraient généralement l'épargne-logement comme une bonne chose et ont glissé un oui dans l'urne pour cette raison. Dix pour cent considéraient l'épargne-logement comme un bon placement d'argent ou une bonne épargne et se référaient par conséquent avant tout à des aspects économiques pour justifier leur vote. 3 autres pour cent ont ouvertement déclaré que l'initiative sur l'épargne-logement servait leurs intérêts personnels. Le fait qu'en cas d'acceptation de l'initiative, les travaux d'assainissement de logements en propriété existants pouvaient également être déduits des impôts tout comme le fait que le modèle fiscal proposé dans l'initiative avait fait ses preuves dans le canton de Bâle-Campagne ont été mentionnés de manière sporadique.

Le motif le plus souvent cité en premier lieu pour justifier le rejet de l'initiative a été le fait de privilégier certains groupes de population. 57 pour cent des personnes ayant voté non ont justifié leur vote par le fait que l'initiative ne servait qu'à un petit groupe de gens, qui, en plus, n'avaient pas du tout besoin de ces avantages fiscaux. Le motif de la justice sociale n'a pas seulement été cité par les votant-es situé-es politiquement à gauche, mais aussi par celles et ceux qui se situent à droite du centre.<sup>15</sup> Cinq autres pour cent des premières mentions concernaient la perte probable de recettes fiscales. Une partie des personnes ayant voté non n'a pas rejeté l'épargne-logement en tant que telle, mais ne voyaient pas pourquoi l'Etat devait l'encourager. Cela pour différentes raisons : 4 pour cent étaient d'avis qu'il existait déjà suffisamment d'instruments fiscaux pour encourager l'accession à la propriété, alors que 3 pour cent considéraient l'épargne-logement comme une affaire privée et par conséquent remettaient fondamentalement en question le mandat constitutionnel visant à encourager l'accession à la propriété. 4 autres pour cent ne voyaient en général aucune raison d'agir, sans spécifier pourquoi il en était ainsi. De temps à autre, on a aussi craint une crise des « subprimes » en Suisse (2%) au cas où l'épargne-logement serait fiscalement privilégiée et certains (3%) ont lié l'initiative épargne-logement à l'initiative sur les résidences secondaires en prétendant que le fait d'encourager l'accession à l'épargne-logement contribuait au mitage qu'ils<sup>16</sup> cherchaient précisément à éviter.

<sup>13</sup> Il s'y ajoute le fait qu'un nombre relativement élevé de votant-es (40%) ne se sont après coup plus souvenu que le 11 mars 2012, on avait aussi voté sur l'initiative épargne-logement.

<sup>14</sup> La part des personnes qui avaient voté oui et citaient ce motif de vote s'élevait à 27 pour cent chez les personnes âgées de 30–39 ans, à 28 pour cent chez les personnes âgées de 60–69 ans. Dans les autres classes d'âge, cette part était la plupart du temps inférieure à la moitié.

<sup>15</sup> Dans le camp de gauche, ce motif de vote a bien entendu été cité plus souvent (extrême gauche: 68%, gauche: 68%) que dans le camp de droite (droite: 51%, extrême-droite: 42%), mais indépendamment du positionnement sur l'axe gauche-droite, c'est resté le motif le plus souvent cité.

<sup>16</sup> Étonnamment les personnes qui ont cité ce motif n'ont pas toutes accepté l'initiative sur les résidences secondaires ; une sur quatre l'a rejetée.

**Tableau 3.4 : Initiative sur l'épargne logement – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)**

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
<b>Personnes ayant voté OUI</b>				
Initiative épargne-logement bonne surtout pour les jeunes	19	63	24	78
Encouragement de l'accèsion à la propriété (taux)	19	63	37	122
L'épargne-logement est en général une bonne chose	14	45	14	47
Bonne incitation à économiser, bon placement d'argent	10	34	21	70
L'initiative épargne-logement bonne pour les (jeunes) familles	12	40	16	52
Généralités (surtout « c'est une bonne chose »)	9	29	13	42
Autres (surtout l'exemple de Bâle-Campagne et l'encouragement à assainir)	6	21	12	39
Recommandations	1	3	1	3
Raisons personnelles (je possède moi-même un logement en propriété, j'aimerais en acheter un)	3	10	3	10
Confusion	2	5	2	7
Ne sait pas / pas de réponse	6	19	71	235
Total	100	332	214	705
<b>Personnes ayant voté NON</b>				
Référence à la justice sociale (seuls les riches et autres groupes profitent)	57	253	87	386
Perte de recettes fiscales	5	21	13	56
Initiative inutile	4	19	9	42
Assez d'autres instruments pour promouvoir l'épargne-logement	4	16	5	22
Mitage, constructions	3	15	5	22
L'épargne es tune affaire privée, encouragement pas nécessaire	3	13	3	14
Conduit à l'endettement des ménages privés	2	7	2	10
Tout le monde n'a pas besoin d'une maison individuelle	1	4	1	5
Généralités	7	33	9	40
Recommandations	3	11	3	14
Autres	3	15	6	27
Confusion	1	5	2	8
Ne sait pas / pas de réponse	7	31	16	71
Total	100	443	161	715

© Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012

### Arguments pour et contre

Même si les arguments des partisans de l'initiative étaient assez convaincants du point de vue du contenu, ils n'ont cependant, pour une majorité de votant-es, fourni aucun motif pertinent en faveur de l'acceptation de l'initiative. Ce constat se vérifie particulièrement dans l'avis des sondés sur l'affirmation selon laquelle l'épargne-logement permet avant tout aux jeunes familles et à la classe moyenne d'acquérir une maison individuelle. Une majorité des votant-es (59%) ont approuvé cette affirmation, mais beaucoup d'entre eux/elles faisaient manifestement partie des groupes – mentionnés plus haut – qui seraient privilégiés par le modèle d'épargne-logement proposé.

Un nombre considérable de votant-es ont éprouvé des difficultés à estimer si l'épargne-logement valait la peine malgré des pertes de recettes fiscales. Au total 14% des sondés ne savaient pas si, en plus du profit économique personnel qu'en retireraient les personnes favorisées, il en résulterait aussi un bénéfice pour l'économie dans son ensemble, dont la collectivité pourrait ensuite également profiter au cas où l'initiative serait acceptée. Une grande majorité des partisans (83%) en était convaincue. Chez les personnes qui ont rejeté l'initiative, les choses se présentaient différemment : 64 pour cent n'y voyaient pas un tel profit économique. Mais si l'on ne perçoit ni un profit personnel, ni un profit pour l'ensemble de l'économie, l'incitation à soutenir la mesure en question est faible.

**Tableau 3.5 : Initiative sur l'épargne logement – Succès des arguments POUR et CONTRE auprès des votant-es en pour cent**

Arguments POUR		D' accord (%)	Pas d'accord (%)	Ne sait pas (%)
L'épargne-logement vaut la peine malgré la perte de recettes fiscales.	Total	47	40	14
	Oui	83	7	10
	Non	19	64	17
L'épargne-logement facilite avant tout aux jeunes familles et à la classe moyenne l'acquisition d'une maison individuelle.	Total	59	35	5
	Oui	92	7	1
	Non	35	57	8
Arguments CONTRE		D' accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
L'initiative épargne-logement entraîne des pertes massives de recettes fiscales et donc des pertes de recettes pour les pouvoirs publics.	Total	44	47	9
	Oui	25	72	3
	Non	59	28	12
L'initiative épargne-logement avantage principalement les familles qui ont de toute façon les moyens d'accéder à la propriété.	Total	63	31	6
	Oui	34	6	5
	Non	85	9	6

n Total des personnes qui ont répondu = 774 (pondéré).  
© Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012

La réponse à l'affirmation selon laquelle l'épargne-logement profiterait avant tout à ceux qui ont de toute façon les moyens d'accéder à la propriété montre bien que les réflexions relatives au profit ont été déterminantes pour le comportement de vote. Une majorité écrasante des personnes ayant voté non (85%) a estimé que cette affirmation était juste. Même un peu plus du tiers des personnes ayant voté oui (34%) soupçonnaient ou même étaient certains que cette initiative obéissait au « principe de Mathieu », à savoir qu'elle donnerait encore davantage à ceux qui ont déjà. On ne voit pas très bien pourquoi ces personnes ont néanmoins décidé de soutenir cette initiative et cela ne ressort pas clairement non plus des motifs cités. Quelques-unes d'entre elles auraient probablement tiré un profit personnel des allègements fiscaux prévus ; d'autres pourraient avoir pris leur décision pour favoriser les jeunes et les familles.

L'argument selon lequel l'initiative sur l'épargne-logement entraînerait des pertes massives de recettes fiscales a été rejeté par près de la moitié des votant-es (47%), alors que l'autre petite moitié (44%) l'a approuvé. Un test multivariable, simultané de tous les arguments montre toutefois que la position par rapport à cet argument n'a joué qu'un rôle secondaire. Cela pourrait également être dû au fait que beaucoup de votant-es ont évidemment eu de la peine à évaluer avec précision les effets d'une mesure étatique sur les recettes fiscales.

## INITIATIVE POPULAIRE

### « 6 SEMAINES DE VACANCES POUR TOUS »

#### **Situation initiale**

Le résultat de l'initiative « 6 semaines de vacances pour tous » a fait sensation dans l'opinion internationale. En son temps, l'organisation syndicale faitière « TravailSuisse » avait lancé l'initiative, afin de permettre aux salariés de prendre part aux gains de productivité de l'économie suisse et d'unifier les exigences minimales au niveau suisse. Aujourd'hui la durée minimale légale des vacances pour les salariés de moins de vingt ans s'élève à cinq semaines, alors qu'un minimum de quatre semaines revient au reste des travailleurs. Nombre d'entreprises accordent pourtant davantage de vacances que celles fixées par la loi. L'initiative de l'Union syndicale réclamait à présent une durée minimale de six semaines de vacances pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses.

Les fronts entre partisans et adversaires de l'initiative suivaient exactement l'opposition idéologique classique. Le camp de gauche (PS, Les Verts et les syndicats) a fait bloc derrière les exigences de l'initiative, alors que le camp bourgeois (PDC, PRD, UDC et associations d'employeurs) la rejetait également en bloc. Le débat précédent le vote a principalement tourné autour de la question de savoir si une augmentation des vacances était économiquement supportable. Les adversaires le contestaient, les partisans en revanche étaient d'avis que cette augmentation de la masse salariale de 2 pour cent était supportable.

Proche de la vie quotidienne, le contenu lié à la question du vote présentait une faible complexité matérielle, ce qui se traduit aussi dans le taux de participation de cette initiative (45.1%), le plus élevé des cinq objets. Le verdict du souverain était tout aussi clair : deux tiers des votant-es (66.5%) refusaient d'augmenter le nombre de semaines de vacances. Ce résultat n'a guère étonné les observateurs suisses, puisque dès le sondage précédent le vote, la défaite se dessinait clairement. A l'étranger, on a toutefois pris connaissance de ce résultat avec un certain étonnement et la démocratie suisse s'assurait ainsi une place de choix dans les principaux journaux télévisés de nombreux pays.

#### **Profil du vote**

Le comportement de vote observé pour cette initiative présente un modèle typique idéal d'un conflit idéologique classique. La décision de vote s'exprime sans équivoque par le classement personnel sur l'axe gauche-droite ainsi que par la sympathie pour un parti.

Les valeurs d'acceptation diminuaient très rapidement de l'extrême gauche à l'extrême droite. Déjà à l'intérieur du camp de gauche, la part de oui s'amenuisait nettement. Alors que le groupe caractéristique d'extrême gauche approuvait encore l'initiative à hauteur de 71 pour cent, on ne trouve plus qu'une faible majorité (54%) parmi les sondé-es qui se classent dans le groupe de gauche. Seul un petit nombre de voix pouvait être gagné au centre (22%), alors que dans le camp de droite l'approbation chutait même à moins de vingt pour cent.

Le comportement de vote selon la sympathie pour un parti confirme ce résultat. Les sondés du camp bourgeois (PDC, PRD et UDC) ont rejeté l'initiative à plus de quatre vingt pour cent. Les sympathisant-es du PS ont suivi la ligne de parti de manière moins marquée, mais tout de même 66 pour cent d'entre eux/elles ont dit oui à cet objet.

Dans le modèle de conflit gauche-droite, on peut également s'attendre à ce que l'opinion sur les valeurs, qui correspond aux positions politiques, constitue également un bon moyen pour expliquer le vote. 59 pour cent des sondé-es qui se disent favorables aux interventions étatiques dans l'économie ont déposé un oui dans l'urne. Chez les personnes qui sont favorables à une certaine régulation de l'Etat, mais aussi à une certaine dérégulation, l'initiative n'obtient déjà plus la majorité. On observe un modèle de réponse identique pour la question relative aux différences de revenu. Le groupe qui marque une préférence pour de faibles différences de revenus présente, avec 42 pour cent, une part de oui nettement plus élevée que les personnes qui estiment que de grandes différences de revenu sont souhaitables.

**Tableau 4.1 : Initiative populaire « 6 semaines pour tous » – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques, en pour cent des personnes ayant voté oui**

Caractéristiques/catégories	% oui <sup>a</sup>	n	Coefficient de corrélation <sup>a</sup>
Total VOX (pondéré)	32.6	923	
<b>Sympathie pour un parti</b>			<b>V=-.40***</b>
PS – Parti socialiste	66	183	
PDC – Parti démocrate chrétien	18	87	
PLR Les libéraux Radicaux	16	136	
UDC – Union démocratique du centre	17	100	
Les Verts	{50}	26	
Les Vert' Libéraux	{29}	42	
PBD – Parti bourgeois démocratique suisse	{12}	25	
Aucun parti	32	182	
<b>Positionnement sur l'axe gauche-droite</b>			<b>V=.43***</b>
Extrême gauche	71	101	
Gauche	54	184	
Centre	22	303	
Droite	16	184	
Extrême droite	17	87	
<b>Valeur : Etat et économie</b>			<b>V=.28***</b>
Préférence pour les interventions de l'Etat	59	164	
Avis mitigé	33	319	
Préférence pour la concurrence	22	417	
<b>Valeur : Différence de revenu</b>			<b>V=.16***</b>
Préférence pour les grandes différences de revenu	31	96	
Avis mitigé	26	464	
Préférence pour les faibles différences de revenu	42	341	

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance le nombre de cas ne dépassant pas cinquante : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.  
© Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012

Concernant les facteurs d'explication sociodémographiques, l'initiative n'est majoritairement approuvée dans aucun groupe de caractéristiques. Les caractéristiques qui se rapportent à l'activité lucrative permettent, dans une certaine mesure, d'expliquer le choix des votant-es. Les personnes actives (37%) ont approuvé l'initiative plus nettement que les personnes qui ne pouvaient plus profiter personnellement de vacances supplémentaires (26%). Cela correspond également au modèle pour la caractéristique « âge ». Les personnes qui débute dans leur métier ont approuvé l'initiative à hauteur de 42 pour cent. Celles qui sont bien établies dans la vie professionnelle ont encore déposé un oui dans l'urne (38 pour cent), alors que les personnes à la retraite ne s'engageaient plus qu'à hauteur de 16 pour cent en faveur de 6 semaines de vacances. Environ quarante pour cent des personnes qui possèdent le statut d'employé-es (qu'il s'agisse du service public ou de l'économie privée), étaient favorables à l'initiative. En revanche, seuls dix pour cent des agriculteurs et un faible trente pour cent des personnes indépendantes ont déposé un oui dans l'urne. La position au sein d'une entreprise n'a par contre joué aucun rôle significatif. Le fait qu'une personne soit membre du cadre supérieur ou employé-e n'a eu aucune influence significative sur le vote. De manière surprenante, les personnes qui bénéficient déjà de six semaines de vacances ont accepté un peu plus fréquemment cet objet que celles qui n'ont que quatre ou cinq semaines de vacances.

**Tableau 4.2 : Initiative populaire « 6 semaines de vacances pour tous »: – Comportement de vote d'après les caractéristiques sociétales, en pour cent des personnes qui ont voté oui**

Caractéristiques/catégories	% oui <sup>a</sup>	n	Coefficient de corrélation <sup>a</sup>
Total VOX (pondéré)	32.6	923	
<b>Activité professionnelle</b>			<b>V=.15*</b>
Agriculteur	{10}	20	
Indépendant-e	29	90	
Employé-e dans le privé	39	214	
Employé-e dans le service public	41	192	
<b>Activité lucrative</b>			<b>V=.12***</b>
Oui	37	530	
Non	26	391	
<b>Exigence de vacances</b>			<b>V=.13**</b>
4 semaines	37	145	
5 semaines	36	205	
6 semaines	42	131	
Temps partiel/sans activité lucrative	28	362	
<b>Age</b>			<b>V=.23***</b>
18–39 ans	42	183	
40–64 ans	38	477	
Plus de 65 ans	16	264	

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.  
© Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012

## Perception

Le fait que le titre explicite de l'initiative ait influencé la perception de l'objet soumis au vote est peu surprenant. Presque tous/toutes les sondé-es, qu'il s'agisse des participant-es (96%) ou des non-participant-es (91%), ont lié l'initiative à davantage de vacances. Une majorité de sondé-es (82%) a même encore indiqué qu'il s'agissait de six semaines de vacances. Le faible nombre de personnes qui n'ont donné aucune réponse ou qui ne savaient pas ce que demandait cette initiative, est une indication supplémentaire qui confirme le degré d'information élevé susmentionné. De manière sporadique, les sondé-es ont encore cité des raisons en faveur de l'initiative, comme par exemple le besoin de récupérer en raison du stress au travail, ou des raisons en sa défaveur, telles que le financement ou la pression supplémentaire pour les collègues de travail.

**Tableau 4.3 : Initiative populaire « 6 semaines de vacances pour tous » – Perception des contenus, en pour cent des ayants droit (premières mentions uniquement)**

Perception*	Total		Participant-es		Non participants-es	
	%	n	%	n	%	n
Davantage de vacances	93	1409	96	663	91	746
Raisons avancées pour l'initiative	0.3	5	0.3	2	0.4	3
Raisons avancées contre l'initiative	1	7	1	5	0.2	2
Généralités	1	8	0.4	3	1	5
Autres	0.4	6	1	4	0.2	2
Ne sait pas/ aucune réponse	5	74	2	14	7	60

\* Les déclarations ont été pondérées selon la participation.  
© Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012

## Motifs du choix

Chez les personnes qui ont voté oui comme pour celles qui ont voté non, quasi tous/tes les sondé-es ont été en mesure de justifier leur choix. Un peu plus d'un-e votant-e sur trois (35%) a trouvé l'initiative fondamentalement bonne ou raisonnable sans nommer un motif spécifique.

Un quart des votant-es a décidé d'approuver l'initiative parce qu'elle permettrait de réduire la pression au travail et parce qu'ils/elles étaient d'avis qu'une compensation au stress croissant de la vie professionnelle était appropriée. Dix pour cent des sondé-es ont encore expliqué plus en détail le motif du stress, en affirmant avoir pris leur vote sur la base de réflexions concernant la santé. Ces personnes ont justifié leur décision par le fait que davantage de vacances garantirait une meilleure détente et représenterait une prévention contre l'épuisement. On en espère aussi un effet positif sur la performance au travail. Quasiment une personne sur dix (8%) a indiqué avoir accepté l'initiative parce qu'elle en bénéficierait personnellement.

Presque la moitié des adversaires (49%) ont rejeté l'initiative parce que celle-ci nuirait à l'économie. Les personnes qui ont voté non ont également relevé avant tout la forte pression exercée sur les PME dans ce domaine. Cette logique a aussi été suivie par les adversaires du camp de gauche. Comme déjà mentionné, 34 pour cent des partisans du PS ont voté contre l'initiative des syndicats. Une faible majorité d'entre eux/elles a indiqué avoir déposé un non dans l'urne suite à des réflexions économiques (52%). Un dixième des personnes ayant voté non et affichant des sympathies pour le PS étaient opposés à l'initiative parce qu'elle serait financièrement trop lourde pour les PMU. Environ sept pour cent d'entre elles ont voté non parce qu'elles craignaient la suppression de places de travail.

Presque une personne sur cinq ayant voté non (19%) n'a motivé son rejet que par des généralités. Au niveau du contenu, les critiques portaient sur le fait que six semaines sont de trop, que quatre ou cinq semaines de vacances suffiraient. Pour 11 pour cent des personnes ayant voté non, c'était la raison principale du refus. Le motif selon lequel l'initiative serait inutile allait dans le même sens. Encore 11 pour cent trouvaient que les réglementations existantes suffisaient et que tout le reste était irréaliste.

**Tableau 4.4 : Initiative populaire « 6 semaines de vacances pour tous » – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)**

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
<b>Personnes qui ont voté OUI</b>				
Pression et stress au poste de travail	25	74	41	82
Nombre de semaines	16	49	25	76
Raisons sanitaires (détente, prévention, burn out)	10	29	27	82
Raisons personnelles (intérêt personnel, temps à accorder à la famille)	8	23	15	45
L'économie n'en souffrirait pas	4	12	13	40
Généralités	35	106	50	150
Autres	1	3	2	6
Ne sait pas/ aucune réponse	2	6	48	146
Total	100	301	222	668
<b>Personnes qui ont voté NON</b>				
Raisons économiques (charge pour l'économie, PME, pertes de places de travail)	49	305	80	497
Initiative inutile	11	66	22	138
Nombre de semaines faux	11	64	19	120
Pression sur les salariés-es	5	29	19	120
Compétence de décision chez l'employeur /branche	3	21	8	51
Généralités	19	120	23	144
Autres	1)	6	13	78
Ne sait pas/ aucune réponse	1	8	46	286
Total	100	622	231	1434
© Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012				

### Arguments pour et contre avancés durant la campagne

Les quatre arguments que nous avons proposés ont été majoritairement approuvés par les sondé-es. Les arguments des partisans ont présenté des valeurs d'acceptation plus élevées que ceux des adversaires. Un constat global quelque peu inhabituel pour le test des arguments. La discussion sur les différents arguments doit permettre d'expliquer pourquoi l'initiative a malgré tout échoué aux urnes.

Les deux arguments pour présentent un modèle identique en ce qui concerne les valeurs d'acceptation. Presque deux tiers de tous/tes les votant-es étaient d'accord avec chacun des arguments (66, resp. 63 pour cent). Les personnes ayant voté oui ont approuvé à 94 pour cent l'affirmation selon laquelle il fallait récompenser les employé-es suite à l'accroissement de la productivité. Une majorité des personnes ayant voté non (52%) étaient également

d'accord avec cette déclaration. Chez elles, l'argument qui dit que la pression plus élevée exige des temps de récupération plus longs n'obtient tout juste plus la majorité (48%). En revanche, les partisans de l'initiative y ont répondu par l'affirmative à hauteur de 94 pour cent.

Le contre-argument selon lequel l'initiative n'entraînerait pas moins, mais davantage de stress au travail pour les personnes qui devraient remplacer celles qui sont en vacances a été approuvé par 77 pour cent des personnes ayant voté non. Cet argument a également atteint des valeurs d'acceptation élevées dans le camp de gauche (PS : 80% et les Verts : 93%<sup>17</sup>). En outre, l'argument du stress est approuvé par près d'un tiers des partisans de l'initiative, à hauteur de 28%.

L'argument selon lequel l'initiative affaiblit la compétitivité de la Suisse et met ainsi en danger les places de travail est celui qui a eu le moins de succès auprès de tous les sondé-es (54%). Même si les personnes qui ont voté non ont clairement approuvé ce contre-argument (72%), seuls encore 18 pour cent de celles qui ont voté oui l'ont approuvé. L'approbation par groupes d'âge montre que la perte des places de travail a été approuvée plus fortement par les personnes qui débutent dans leur métier : 81 pour cent des personnes âgées de 18-39 ans<sup>18</sup> pensaient que l'initiative mettaient en danger les places de travail.

L'analyse des arguments montre que les sondé-es ressentent la pression croissante au travail comme un problème. L'initiative a malgré tout été rejetée : davantage de vacances ne semble pas représenter une solution appropriée aux yeux des votant-es. 61 pour cent des votant-es craignaient même que l'initiative soit susceptible d'engendrer un stress supplémentaire.

<sup>17</sup> Valeurs d'approbation pour les personnes qui ont voté non : PDC : 72%, PRD : 75%, UDC : 77%, les Vert Libéraux : 70%, BDP : 77%.

<sup>18</sup> Valeurs d'approbation pour les personnes qui ont voté non : 18-39 ans : 81%, 40-64 ans : 74%, 65-97 ans : 64%; personnes ayant voté oui : 18-39 ans : 26%, 40-64 ans : 15%, 65-97 ans : 16%.

Tableau 4.5 : Initiative « 6 semaines de vacances pour tous » – Succès des arguments POUR et CONTRE auprès des votant-es en pour cent

Arguments POUR		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Ne sait pas (%)
Ces dernières années, la productivité a massivement augmenté dans l'économie suisse. Les salaires devraient être récompensés pour cela	Total	66	32	3
	Oui	94	5	1
	Non	52	45	4
La pression plus élevée dans le monde du travail nécessite des délais de détente plus longs	Total	63	34	3
	Oui	94	5	1
	Non	48	48	4
<b>Arguments CONTRE</b>				
L'initiative entraînera non pas moins, mais davantage de stress et des pressions supplémentaires pour toutes les personnes qui prendront en charge la suppléance	Total	61	35	4
	Oui	28	66	6
	Non	77	19	4
L'initiative affaiblit la compétitivité de la Suisse et met donc en danger les places de travail	Total	54	41	5
	Oui	18	76	7
	Non	72	24	4
Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 66% du total des votant-es (94% des personnes qui ont voté oui ; 52% de celles qui ont voté non) étaient d'accord avec le premier argument (« ces dernières années, la productivité a massivement augmenté en Suisse ; les travailleurs/euses devraient aussi être récompensés/es »), 32% (5% des personnes qui ont voté oui, 45% de celles qui ont voté non) l'ont rejeté et 3% (1%; 4%) n'ont pas pu se décider. Total des votant-es qui ont répondu = 919 (pondéré). © Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012				

## ARRÊTÉ FÉDÉRAL CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION DES JEUX D'ARGENT EN FAVEUR DE L'UTILITÉ PUBLIQUE (CONTRE-PROJET À L'INITIATIVE « POUR DES JEUX D'ARGENT AU SERVICE DU BIEN COMMUN »)

### Situation initiale

L'approbation très nette (87.0%) du contre-projet à l'initiative « Pour des jeux d'argent au service du bien commun » n'a pas été une surprise. L'article constitutionnel relatif aux jeux d'argent a été accepté dans presque tous les cantons à hauteur de plus de quatre vingt pour cent des voix (exception : Schwyz et Uri avec chacun 78.3% de oui). Avant la votation, la réglementation des jeux d'argent était déjà l'objet le moins controversé des cinq initiatives. L'arrêté fédéral prévoit de créer une base constitutionnelle pour les casinos, les loteries, les paris sportifs et les jeux d'adresse. Dorénavant il s'agit d'ancrer dans la Constitution que les gains provenant des jeux d'argent doivent être affectés à des projets d'intérêt général. En plus du parlement et du gouvernement, presque tous les partis se sont rangés derrière le contre-projet. Seuls le PEP, les jeunes libéraux radicaux ainsi que les partis cantonaux de l'UDC de Thurgovie et de Zoug se sont exprimés contre une réglementation au niveau constitutionnel. Le PEP a critiqué le fait que les cantons continueraient de jouer un rôle multiple. Les cantons autorisent les jeux d'argent, sont co-responsables de l'exécution et profiteraient des gains. Ils ne seraient ainsi aucunement incités à lutter contre la dépendance au jeu. Mais les adversaires de cette base constitutionnelle élargie n'ont pas réussi à initier une controverse sur le thème des jeux d'argent. La campagne précédant la votation a été déterminée par les quatre autres objets.

### Profil du vote

Le faible potentiel de conflit de la votation se reflète également dans le comportement de vote uniforme. Le projet des autorités a été accepté par plus de 70 pour cent de tous les groupes caractéristiques. L'analyse n'a pu identifier aucun groupe de population qui aurait déposé un oui un peu moins explicite. Les raisons sociodémographiques habituelles du comportement de vote n'ont eu quasiment aucune influence significative sur le choix. Nous avons trouvé des différences minimales auprès des partisans des partis. Le vote des groupes de sympathisant-es a certes été majoritairement conforme à la consigne reçue, puisqu'ils ont déposé un oui dans l'urne, toutefois le degré d'approbation a suivi la ligne d'opposition gauche-droite. Les sympathisant-es du PS ont soutenu l'objet à 91 pour cent, chez le PRD et l'UDC l'approbation est proche de quatre vingt pour cent. Le classement gauche-droite a également reflété un comportement de vote correspondant. Avec cet objet, les cantons assurent leur influence sur les jeux d'argent. Les votant-es qui manifestent une préférence pour une Suisse fédéraliste n'ont pourtant approuvé l'objet qu'à quatre vingt pour cent ; en revanche, les votant-es qui aimeraient donner davantage de pouvoir à la Confédération ont accepté cet objet à hauteur de 89 pour cent. Cela est certes contre-intuitif, mais pas vraiment surprenant, car les sondés n'ont mentionné la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons ni pour la perception ni pour les motifs de choix.

L'objet concernant les jeux d'argent n'était guère connu des ayants droit au vote. Tant une nette majorité de personnes mal informées que celles qui l'étaient bien ont voté oui. Mais on peut ici reconnaître, de manière empirique, une utilisation du statu quo euristique. Les personnes qui ignoraient le contenu de l'objet ont nettement plus souvent déposé un non dans l'urne que celles qui étaient bien informées. La caractéristique « confiance dans le gouvernement » – un autre moyen d'orientation souvent utilisé par les votant-es qui connaissent mal un sujet de votation – ne permet pourtant pas d'expliquer le résultat de manière significative.

**Tableau 5.1 : Arrêté fédéral concernant la réglementation des jeux – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques, en pour cent des personnes ayant voté oui**

Caractéristiques/catégories	% oui <sup>a</sup>	n	Coefficient de corrélation <sup>a</sup>
Total VOX (pondéré)	86.7	620	
<b>Sympathie pour un parti</b>			<b>V=.22*</b>
PS – Parti socialiste	91	124	
PDC – Parti démocrate chrétien	77	57	
PLR Les libéraux Radicaux	83	86	
UDC – Union démocratique du centre	81	74	
Les Verts	(100)	20	
Les Vert' Libéraux	(97)	31	
PBD – Parti bourgeois démocratique suisse	(94)	18	
Aucun Parti	88	117	
<b>Positionnement sur l'axe gauche-droite</b>			<b>V=.14*</b>
Extrême gauche	85	61	
Gauche	94	148	
Centre	86	195	
Droite	85	123	
Extrême droite	77	57	
<b>Confiance dans le gouvernement</b>			<b>n.s.</b>
Confiance	89	360	
Méfiance	83	176	
<b>Valeur : répartition des compétences entre la Confédération et les cantons</b>			<b>V=.13**</b>
Préférence pour le pouvoir à la Confédération	89	150	
Avis mitigé	90	256	
Préférence pour le pouvoir aux cantons	80	203	
<b>Degré d'information</b>			<b>V=.20***</b>
Pas informé-e	(70)	37	
Faiblement informé-e	79	86	
Moyennement informé-e	86	284	
Bien informé-e	92	152	
Très bien informé-e	98	59	

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. « Données méthodologiques ».  
 Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.  
 © Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012.

## Perception

Les faibles connaissances du thème de la votation se reflètent aussi et avant tout dans la perception de l'objet. Seul un tiers des ayants droit au vote connaissaient le thème de la votation. Chez les participant-es, le bilan est certes un peu moins décevant, mais parmi eux/elles aussi, seule un peu plus de la moitié (55%) a pu donner une réponse substantielle (et en plus correcte) à la question sur le contenu.

Les personnes capables de nommer un contenu liaient en outre la votation exclusivement à l'utilisation du gain pour des objectifs déterminés (33%). Une majorité d'entre elles ajoutaient que ces gains seraient utilisés par des institutions d'utilité publique. Une information qui ressort forcément du titre de l'objet.

**Tableau 5.2 : Arrêté fédéral concernant la réglementation des jeux d'argent – Perception des contenus, en pour cent des ayants droit (premières mentions uniquement)**

Perception*	Total		Participant-es		Non participants-es	
	%	n	%	n	%	n
Utiliser le gain pour des buts définis	33	499	50	348	19	151
Fausse compréhension de l'arrêté	2	24	2	13	1	11
Généralités	1	18	2	15	0	3
Autres	2	33	3	19	2	14
Ne sait pas/ aucune réponse	62	934	43	297	78	637

\* Les déclarations ont été pondérées selon la participation.  
 © Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012

## Motifs du choix

Plus d'un tiers des votant-es (37%) n'ont indiqué aucune raison concrète pour leur oui, mais n'ont émis que des généralités en faveur de l'arrêté. 18 pour cent des partisans ont adopté l'arrêté fédéral en raison du soutien à des institutions sociales. A la troisième place des motifs le plus souvent cités, on trouve la bonne utilisation de l'argent (13%). A peu près le même nombre de personnes (11%) ont indiqué avoir suivi la recommandation du Conseil fédéral et du parlement. 15 pour cent ont en outre reconnu ouvertement qu'ils ne savaient plus pourquoi ils avaient déposé un oui dans l'urne.

Les personnes ayant voté non ne se sont guère référées à des aspects du contenu de l'arrêté lors de leur choix. Elles ont justifié majoritairement leur vote par des déclarations d'ordre général en disant, par exemple, que l'arrêté fédéral est mauvais ou qu'elles ont voté non simplement par instinct. Pour 23 pour cent des personnes qui ont voté non, d'autres raisons ont été déterminantes, majoritairement non liées au contenu (par ex. jeux d'argent fondamentalement antipathiques, n'a pas compris l'arrêté, ne s'est pas occupé de l'objet). Environ un-e adversaire sur quatre (26%) n'a pas été en mesure d'indiquer une quelconque raison, même étrangère au contenu.

Le nombre élevé de motifs de choix étrangers au contenu et indifférenciés est une autre indication prouvant que le sujet de la votation n'a rencontré que peu d'intérêt auprès des ayants droit et que la connaissance du contenu était par conséquent très basse.

Tabelle 5.3 : Arrêté fédéral concernant la réglementation des jeux d'argent – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
<b>Personnes qui ont voté OUI</b>				
Soutien aux institutions sociales	18	87	34	169
Bonne utilisation de l'argent	13	63	26	130
Recommandations Conseil fédéral/parlement/cantons	11	56	12	62
Généralités	37	184	44	219
Autres	7	33	10	48
Ne sait pas/ aucune réponse	15	75	85	425
Total	100	498	211	1053
<b>Personnes qui ont voté NON</b>				
Raisons personnelles	23	18	30	23
Généralités	35	27	41	32
Autres	17	13	22	17
Ne sait pas/ aucune réponse	26	20	87	68
Total	100	78	180	140

© Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012

## LOI FÉDÉRALE SUR LA RÉGLEMENTATION DU PRIX DU LIVRE (LPL)

### Situation initiale

Suite à l'interdiction prononcée en 1999 par la Commission de la concurrence, qui l'avait déclaré illicite, la fixation du prix du livre a été réactivée par une initiative parlementaire en 2004. Par un rejet clair (56.1%), une majorité des ayants droit au vote ont pour le moment mis un terme au chapitre concernant le prix fixe du livre.

Entre le début de la campagne et la votation, les opinions ont basculé en direction du non. Plusieurs facteurs ont entretenu le désarroi et l'insécurité durant la campagne précédant la votation. Au niveau du contenu, l'utilisation du commerce du livre en ligne a été peu claire jusqu'au bout et n'a jamais pu être clarifiée de manière satisfaisante dans la discussion précédant la votation.

De plus, le Conseil fédéral et le parlement n'étaient pas d'accord sur la fixation du prix du livre. Contrairement au Conseil fédéral, le parlement était favorable à cet objet ; il a donc obligé le gouvernement à défendre la loi qui recommandait le oui<sup>19</sup>. En plus des divergences entre les autorités, les partis étaient tout aussi divisés en ce qui concerne le prix du livre. Le camp de gauche ainsi qu'une partie du PDC approuvait cet objet. Les partis bourgeois, exception faite du PBD des Grisons, rejetaient la réglementation sur le prix du livre. Nombre de partis cantonaux du PDC se sont pourtant distancés de l'opinion de l'assemblée nationale des délégués et ont passé dans le camp adverse. Le fait que la fixation du prix dans les librairies venait d'être supprimée et devrait à présent être réintroduite, a représenté un autre facteur d'insécurité. Les constellations laissaient supposer que le résultat de la votation serait serré. Le résultat de la votation a mis en évidence une profonde division : la « barrière de rösti ». Les cantons de Suisse occidentale ont voté à l'unisson en faveur de la réintroduction du prix fixe du livre. Les cantons de Suisse alémanique ainsi que le Tessin l'ont rejeté en bloc. Le comité qui défendait cette réglementation a argumenté qu'en Suisse romande, le marché libre des livres entraînait des problèmes et qu'un grand nombre de petites librairies avait disparu.

### Profil de vote

En analysant le comportement des ayants droit au vote, on constate que le fossé entre les partisans et les adversaires suit exactement l'axe gauche-droite. Le positionnement des sondé-es sur une échelle de l'extrême gauche à l'extrême droite donne l'image suivante : les personnes qui se positionnent au centre ou à droite ont repoussé cet objet nettement plus fréquemment que celles qui se classent à l'extrême gauche ou à gauche. Pourtant dans le camp politique de gauche, seul-es les sondé-es qui se situent à l'extrême gauche ont été nettement favorables au prix fixe du livre. Dans le groupe qui se classe à gauche, seule une faible majorité (52%) a déposé un oui dans l'urne.

Les partisans du PS (61%) et des Verts (80%) ont nettement dit oui au prix fixe du livre. Il en va de même pour les partisans des partis bourgeois, qui ont également suivi le mot d'ordre

<sup>19</sup> Par la modification de la loi fédérale sur les droits politiques de 2007, on a ancré dans la loi le fait que le Conseil fédéral ne pouvait donner aucune recommandation de vote qui diverge de celle du parlement.

en rejetant l'objet à hauteur de 64 et 71 pour cent. Une majorité des personnes non liées à un parti ont repoussé cette réglementation (62%).

Le sujet de la votation traduit également une certaine idée de l'ordre au niveau de la politique économique. Effectivement, la position des sondé-es par rapport à davantage de concurrence ou d'interventions étatiques permet d'expliquer leur vote. Les partisans de l'intervention étatique ont approuvé le prix fixe du livre de manière bien plus nette que les partisans de la libre concurrence. Les sondé-es qui préfèrent une Suisse ouverte ont également voté davantage en faveur de cette réglementation que ceux/celles qui aimeraient mieux une Suisse repliée sur elle-même. Toutefois ici, aucun groupe ne s'est exprimé majoritairement pour le oui.

S'agissant du degré d'information, on remarque tout d'abord qu'une grande partie des sondé-es avait au moins une connaissance basique du contenu de l'objet. Les ayants droit les mieux informé-es se sont exprimé-es contre cette nouvelle loi à hauteur de 63 pour cent. En revanche, les personnes bien informées déposaient majoritairement un oui dans l'urne.

**Tableau 6.1 : Loi fédérale sur la réglementation du prix du livre – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques, en pour cent des personnes ayant voté oui**

Caractéristiques/catégories	% oui <sup>a</sup>	n	Coefficient de corrélation <sup>a</sup>
Total VOX (pondéré)	41.6	793	
<b>Sympathie pour un parti</b>			<b>V=.28***</b>
PS – Parti socialiste	61	163	
PDC – Parti démocrate chrétien	35	80	
PLR – Les libéraux Radicaux	29	110	
UDC – Union démocratique du centre	36	81	
Les Verts	(80)	25	
Les Vert' Libéraux	24)	38	
PBD – Parti bourgeois démocratique suisse	(32)	22	
Aucun parti	38	150	
<b>Positionnement sur l'axe gauche-droite</b>			<b>V=.20***</b>
Extrême gauche	64	90	
Gauche	48	175	
Centre	38	255	
Droite	31	153	
Extrême droite	36	72	
<b>Valeur : Etat et économie</b>			<b>V=.26***</b>
Préférence pour les interventions de l'Etat	64	147	
Avis mitigé	43	274	
Préférence pour la concurrence	30	352	
<b>Valeur : ouverture</b>			<b>V=.12**</b>
Préférence donnée à une Suisse ouverte	46	460	
Avis mitigé	34	272	
Préférence à l'isolement	40	53	
<b>Degré d'information</b>			<b>V=.19***</b>
Pas informé-e	(67)	3	
Faiblement informé-e	(67)	3	
Moyennement informé-e	60	157	
Bien informé-e	37	401	
Très bien informé-e	36	228	

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. « Données méthodologiques ».  
Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance le nombre de cas ne dépassant pas cinquante : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.  
© Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012

Les facteurs d'influence sociodémographiques classiques n'ont pas permis d'expliquer le vote aussi clairement que les caractéristiques politiques. Les femmes (54%) ont repoussé cet objet de manière moins nette que les hommes (63%). Le niveau de formation a également eu une influence significative sur le vote. Les sondé-es au bénéfice d'un diplôme universitaire, de l'EPF ou d'une Haute école, ont voté oui à 44 pour cent alors que ceux/celles qui possèdent un niveau de formation moyen étaient dix pour cent de moins. Ce sont les ayants droit des classes de revenu supérieur qui ont, par 67 pour cent, rejeté le plus nettement la réglementation du prix du livre.

La campagne précédant la votation a, entre autres, été marquée par la question du lieu où les livres seraient achetés à l'avenir : dans de petites librairies, de grandes chaînes de distribution ou en ligne ? Les habitudes d'achat actuelles ont effectivement eu une influence significative sur le vote. La moitié des ayants droit qui ont indiqué avoir acheté majoritairement leurs livres dans les librairies ont voté oui. En revanche, les personnes qui les acquièrent en ligne, ont, sans surprise, dit non à hauteur de 79 pour cent à la nouvelle proposition de loi. Les sondé-es ayant d'autres habitudes d'achat ont rejeté cet objet à hauteur de 68 pour cent.

Comme déjà mentionné en introduction, la loi sur la réglementation du prix du livre a été acceptée dans tous les cantons de Suisse romande. La part de oui selon le groupe linguistique confirme ce résultat au niveau des données individuelles. 61 pour cent des votant-es de Suisse romande ont déposé un oui dans l'urne. Si l'on analyse le comportement de vote en Suisse alémanique et en Suisse romande, différencié selon les partisans et les adversaires de la dérégulation, on s'aperçoit qu'en Suisse romande, les personnes qui avaient un avis mitigé ont majoritairement voté oui (63%). En Suisse allemande, seuls 38% de ce groupe étaient favorables à la réglementation du prix du livre. En Suisse romande, le camp bourgeois présente un autre comportement qu'en Suisse allemande. Les sympathisant-es du PDC de Suisse romande ont voté à 81% pour le prix fixe du livre ; il en est de même pour les sondé-es proches du PRD, qui ont déposé un oui dans l'urne à raison de 52%. En Suisse allemande, les partisans des deux partis ont nettement rejeté cet objet (PRD par 78%, PDC par 76%). Les sympathisant-es de l'UDC ont majoritairement voté non dans les deux parties linguistiques [Suisse allemande : 66%, Suisse romande : 55%].

**Table 6.2: Loi fédérale sur la réglementation du prix du livre – Comportement de vote d'après les caractéristiques sociétales, en pour cent des personnes ayant voté oui**

Caractéristiques/catégories	% oui <sup>a</sup>	n	Coefficient de corrélation <sup>a</sup>
Total VOX (pondéré)	41.6	793	
<b>Appartenance linguistique</b>			<b>V=.19***</b>
Suisse alémanique	37	634	
Suisse romande	61	145	
Suisse italophone	(50)	14	
<b>Sexe</b>			<b>V=.09*</b>
Féminin	46	394	
Masculin	37	399	
<b>Formation</b>			<b>V=.14**</b>
Niveau élevé	44	448	
Niveau moyen	35	308	
Niveau faible	(64)	36	
<b>Revenu</b>			<b>V=.13*</b>
Jusqu'à 3000.-	(52)	31	
3-5000	41	152	
5-7000	48	183	
7-9000	48	158	
9-11000	33	104	
Plus de 11000	33	85	
<b>Achat de livre</b>			<b>V=.23***</b>
Majoritairement sur internet	21	133	
Majoritairement en librairie	50	510	
Autres	32	108	

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.  
© Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012

### Perception

La perception de l'objet a été dominée par le contenu de l'objet. Interrogé-es sur le sujet de la votation, 81 pour cent des participant-es ont déclaré qu'il s'agissait de la fixation du prix du livre.

Une petite partie des sondé-es a encore indiqué des raisons en faveur ou en défaveur de la loi. Parmi les raisons favorables, la protection des petites librairies a été citée le plus souvent (1.4%). Parmi les raisons défavorables, 2.5 pour cent des participant-es ont cité la préservation du libre marché.

**Tablelle 6.3 : Loi fédérale sur la réglementation du prix du livre – Perception des contenus, en pour cent des ayants droit (premières mentions uniquement)**

Perception*	Total		Participant-es		Non participant-es	
	%	n	%	n	%	n
Fixation du prix du livre	57	861	81	558	37	298
Raisons en faveur de la loi	2	28	2	16	2	12
Raisons contre la loi	2	34	3	17	2	17
Généralités	2	31	3	18	3	13
Autres	0.3	5	1	4	0.1	1
Ne sait pas/ aucune réponse	37	554	11	78	58	476

\* Les déclarations ont été pondérées selon la participation.  
© Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012

### Motifs du choix

Parmi les partisans de la loi, c'est avant tout le renforcement des librairies suisses qui a été déterminant ; c'est pourquoi 41 pour cent d'entre eux/elles ont voté oui. Ce point de vue comprend également d'autres motifs tels que la volonté de protéger les petites librairies ou la préservation des conseils personnalisés en librairie.

A la seconde place des motifs de vote, on trouve le prix. A peu près un quart des personnes ayant voté oui est insatisfaite de la situation actuelle et espère des prix plus corrects suite à la nouvelle loi, à savoir que les livres coûtent le même prix dans les grandes surfaces, sur internet ou dans une petite librairie. Le revenu propre n'a joué aucun rôle pour ce vote. On n'observe aucun modèle systématique, puisque ce motif a été cité par toutes les classes de revenu. La volonté de protéger le livre comme bien culturel a incité 8 pour cent des personnes à voter oui.

Pour les partisans, les recommandations du Conseil fédéral et du parlement n'ont joué qu'un rôle mineur dans le choix de vote. A peine un pour cent des personnes favorables à cet objet a déposé un oui dans l'urne pour cette raison.

Pour les adversaires, l'argument essentiel a été avant tout le libre marché. Le motif le plus souvent cité pour justifier le choix du non est le fait que l'on ne souhaite aucune ingérence dans le libre marché, et aussi que cette loi ferait sauter le mécanisme de la concurrence.

Le prix a également joué un rôle primordial dans le choix des personnes ayant voté non. Un quart des adversaires a rejeté cet objet pour que commerçants puissent continuer à fixer les prix librement. Le motif selon lequel les livres deviendraient plus coûteux entre dans la même catégorie. Pour 17 pour cent, cet objet était purement et simplement inutile. Les sondé-es trouvaient que cette loi n'était pas moderne et ne voyaient aucun avantage à modifier la loi. Pour 9 pour cent des personnes ayant voté non, les habitudes d'achat personnelles ont été déterminantes. Elles étaient d'avis que la réglementation du prix du livre était redondante, puisqu'elles achetaient de toute manière leurs livres par internet ou à l'étranger, vu qu'ils étaient meilleur marché.

**Tablelle 6.4: Loi fédérale sur la réglementation du prix du livre s– Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)**

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
<b>Personnes qui ont voté OUI</b>				
Renforcement des librairies suisses	41	123	59	176
Prix corrects (prix identique pour les livres, livres trop chers actuellement)	23	68	37	110
Bien culturel	8	25	16	47
Recommandations du Conseil fédéral /parlement	1	4	1	4
Généralités	11	34	15	44
Autres	8	23	12	37
Ne sait pas/ aucune réponse	8	24	73	221
Total	100	301	212	639
<b>Personnes qui ont voté NON</b>				
Ingérence dans le libre marché	28	113	43	171
Prix libres	25	101	50	199
Loi inutile	17	66	22	89
Achat par internet/à l'étranger	9	36	23	90
Généralités	9	37	11	43
Autres	7	26	19	74
Ne sait pas/ aucune réponse	5	19	64	255
Total	100	398	231	921

© Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012

### Arguments pour et contre avancés pendant la campagne

Pour les six arguments, les valeurs d'acceptation de tous les votant-es sont très proches (entre 46 et 66 pour cent). En Suisse romande, cette dispersion était encore plus faible : les personnes ayant voté non ont été plus fréquemment d'accord avec les arguments favorables à la loi que celles de Suisse alémanique. Concernant les arguments contre, on peut observer que les sondé-es ont plus souvent déclaré ne pas savoir s'ils/elles étaient finalement d'accord ou non avec les arguments opposés à la loi. Les arguments en faveur du oui ont suscité moins de désarroi.

58 pour cent des votant-es approuvaient l'argument selon lequel la réglementation du prix du livre préserverait les petites librairies, aussi dans les régions périphériques. Les personnes ayant voté oui étaient plus souvent d'accord avec cette déclaration (85%) que celles ayant voté non (38%). La préservation des petites librairies a pourtant été l'argument « pour » qui a convaincu la plupart des personnes ayant voté non.

L'argument selon lequel la réglementation du prix du livre assurerait une diversité élevée à des prix corrects a réussi à convaincre à peu près la moitié de tous les votant-es (49%). Cet argument est avant tout très bien accepté par les personnes ayant voté oui (84%). –Toutefois seules un quart des personnes ayant voté non ont soutenu cette déclaration. Les sondé-es qui acquièrent leurs livres dans les librairies ont plus fortement soutenu cette déclaration (59%) que ceux/celles qui achètent leurs livres en ligne (32%).

On observe un modèle de réponse très semblable concernant l'argument « pour » selon lequel le livre n'est pas uniquement un bien de consommation, mais aussi un bien culturel qui devrait être protégé par la réglementation du prix du livre. Les sondé-es qui estiment que les interventions de l'Etat dans l'économie sont nécessaires ont été 90 pour cent à approuver cet argument, mais les trois quart des personnes qui réclament par principe davantage de dérégulation partageaient aussi cet avis. En Suisse romande, 46% de toutes les personnes ayant voté non étaient d'accord avec une protection de la culture du livre (Suisse allemande 23%).

Le contre-argument que nous avons testé a été approuvé par les votant-es à hauteur de 46 et 66 pour cent. L'argument selon lequel le perdant d'une réglementation du prix du livre sera finalement le consommateur, parce que les livres deviendront plus chers, n'a guère réussi à convaincre les votant-es (46%). Même parmi les personnes ayant voté non, il n'a été approuvé que par une faible majorité (52%). Environ quatre personnes ayant voté non sur dix (42%) n'étaient pas d'accord avec cette déclaration.

Que cette loi nuirait au marché suisse, puisque les livres sont meilleur marché à l'étranger ou en ligne, est le contre-argument qui a réussi à convaincre le plus de personnes ayant voté oui (52). Au total, ce sont deux tiers des votant-es qui ont approuvé cette déclaration. Parmi les sondé-es qui acquièrent leurs livres en ligne, le taux d'acceptation a été plus élevé de dix pour cent par rapport aux personnes qui les achètent en librairie<sup>20</sup>.

Le contre-argument selon lequel la suppression de la réglementation du prix du livre n'a pas nuit au livre en tant que bien culturel a obtenu le plus grand nombre de « ne sait pas ». 24 pour cent des personnes ayant voté oui n'avait aucune position substantielle à ce sujet.

Une comparaison avec les motifs cités montre en outre des modèles de réponse contradictoires. Un quart des personnes qui ont voté oui et indiqué comme motif de vote la protection du livre en tant que bien culturel ont malgré tout approuvé le contre-argument. Elles étaient donc d'avis que la suppression de la réglementation du prix du livre n'a pas nuit au livre en tant que bien culturel, mais se disaient en même temps favorables à la réglementation du prix du livre parce qu'elles voulaient protéger le livre en tant que bien culturel.

<sup>20</sup> Majoritairement par internet : 74% ; majoritairement en librairie : 63%

**Tableau 6.5 : – Succès des arguments POUR et CONTRE auprès des votant-es en pour cent**

Arguments POUR		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Ne sait pas (%)
La réglementation du prix du livre préserve les petites librairies, aussi dans les régions périphériques	Total	58	37	6
	Oui	85	9	6
	Non	38	56	5
La réglementation du prix du livre garantit une importante diversité à des prix corrects	Total	49	44	7
	Oui	84	11	6
	Non	25	67	8
Les livres ne sont pas uniquement des biens de consommation, mais également des biens culturels. C'est pourquoi la réglementation du prix du livre doit les protéger	Total	50	43	8
	Oui	84	7	9
	Non	25	68	7
Arguments CONTRE				
Les perdants d'une réglementation du prix du livre seront en fin de compte les consommateurs, parce que les livres renchériront	Total	46	46	9
	Oui	37	50	13
	Non	52	42	6
La loi nuit au marché suisse, parce qu'il est possible d'acquérir les livres moins cher à l'étranger ou en ligne	Total	66	25	9
	Oui	52	38	10
	Non	77	16	8
La suppression de la réglementation du prix du livre n'a pas nuit au livre en tant que bien culturel	Total	59	26	15
	Oui	37	39	24
	Non	74	18	9
Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 58% de tous/tes les votant/es (85% des personnes qui ont voté oui; 38% de celles qui ont voté non) étaient d'accord avec le premier argument (« la réglementation du prix du livre maintient les petites librairies, aussi dans les régions périphériques »), 37% (9% des personnes qui ont voté oui et 56% de celles qui ont voté non) l'ont rejeté et 6% (6%; 5%) n'ont pas pu se décider.				
Total des votant-es qui ont répondu n = 783 (pondéré)				
© Université Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 11.03.2012				

### Données méthodologiques

Le présent rapport repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX. L'Institut de recherches gfs.bern a effectué le sondage au cours des quinze jours qui ont suivi la votation populaire du 11 mars 2011. L'Institut des sciences politiques de l'Université de Zurich (ISPZ) a procédé à l'analyse.

Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 79 enquêteurs/enquêteuses. Toutefois, en sa qualité d'instance de contrôle, gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur, sans annonce préalable. La sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a fixé le nombre de sondé-es pour les trois régions linguistiques. L'annuaire électronique actualisé de Swisscom a servi de moyen en vue d'un échantillonnage aléatoire

pour le second niveau (ménages). Le « principe de la date de naissance » a déterminé le choix du troisième niveau (personnes du même ménage). L'échantillonnage comprend 1510 personnes, dont 53 pour cent de Suisse alémanique, 27 pour cent de Suisse romande et 20 pour cent de Suisse italophone. Seule une partie de l'enquête a été effectuée avec les personnes n'ayant pas participé au scrutin. Le taux de refus est de 74 pour cent ; cela signifie que 26 pour cent des interviews prévues initialement ont pu être réalisées et utilisées.

La représentation démographique est largement garantie.<sup>21</sup> Les écarts tels que classes d'âge et sexe s'élèvent au maximum à 0,2 pour cent, ce qui se situe à l'intérieur de la marge d'erreur autorisée. Comme toujours, les participant-es au vote sont sur-représenté-es (+20%). Toutefois l'écart par rapport à la participation réelle se situe dans le cadre des analyses VOX antérieures. Les rapports de voix relevés dans le sondage s'écartent de manière différenciée du résultat effectif. Les partisans de l'initiative sur les résidences secondaires sont surreprésentés (différence : +6.2 points pour cent) tout comme les partisans de l'initiative sur les vacances (différence : +0.2 points pour cent). En revanche, pour les trois autres objets, les partisans sont sous-représentés. Pour la réglementation sur les jeux d'argent (-1.5 points pour cent) et pour la loi fédérale sur la réglementation du prix du livre (-2.0 points pour cent), la part de oui obtenue ne se situe que faiblement sous la part effective. Pour l'initiative sur l'épargne-logement, on note toutefois une différence de 11.9 pour cent.

Comme c'est le cas depuis l'analyse VOX no 70, nous avons utilisé des facteurs de pondération pour effectuer certains calculs concernant la participation, resp. le comportement lors du vote. La pondération a été réalisée là où la variable de recherche se rapportait toujours à des personnes ayant voté oui et non, resp. des participant-es et des non-participant-es.

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50%:50%, l'importance de cet échantillonnage (1510 personnes) donne une marge d'erreur de +/-2,5 points pour cent. Lorsque l'importance de l'échantillonnage est plus restreinte, par exemple pour les 820 participant-es au scrutin de la précédente analyse, cette marge augmente à +/-3,4. Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, la marge d'erreurs diminue (par ex. lors d'un résultat de 70%:30% à +/-3,1). La prudence est de mise dans l'interprétation des données là où la subdivision des valeurs en pour cent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreurs plus importante, il est déconseillé de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique \* pour une probabilité d'erreur au-dessous de 0.05, \*\* pour celle qui se situe au-dessous de 0.01 et \*\*\* pour celle au-dessous de 0.001. Dans le dernier cas, cela signifie que la vraisemblance qu'une corrélation entre deux variables se soit produite par hasard se situe au-dessous de un pour mille et que dès lors la corrélation peut être

qualifiée de hautement significative. Les conventions statistiques considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont la probabilité d'erreur dépasse 0.05, ne sont plus significatives. Pour l'interprétation des corrélations entre deux variables, on a utilisé le coefficient V de Cramer. Pour ce coefficient, on peut partir du principe que l'on obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Toutefois ces relations bivariées ne sont pas totalement compatibles entre elles, puisqu'on utilise également, pour leur calcul, le nombre de catégories des caractéristiques des deux variables et le nombre de cas.

<sup>21</sup> Voir à ce sujet : Longchamp, C. et al. : Rapport technique relatif à l'analyse VOX du 11 mars 2012, gfs.bern, 28 mars 2012

**P.P.**

**3001 Berne**